FINANCEMENTS EXTERIEURS AU LACITO

Charlotte Levantal 20 octobre 1999

Financements extérieurs au Lacito

Modalités de coopération

Comment effectuer un séjour à l'étranger?

Crédits du Laboratoire Mise à disposition Conventions de coopération internationale Détachement

Programmes Bilatéraux Incitatifs (PAI...) Affectation - Indexation de

salaire

Programme de Bourses Autres possibilités

Comment accueillir un chercheur étranger?

Crédits du Laboratoire Programme de Bourses Conventions de coopération internationale Chercheurs associés

Programme bilatéraux Incitatifs (PAI...) Recrutement de chercheurs

étrangers Formalites

Comment mener des projets de recherche conjoints avec plusieurs partenaires étrangers ?

Programmes Internationaux de Coopération Scientifique (PICS)

Laboratoires Mixtes Internationaux (LMI)

Laboratoires Européens Associés (LEA)

Programmes multilatéraux

Jumelages de Laboratoires

Groupements de Recherche Européens (GDRE)

Union Européenne

Fondation Européenne de la Science (ESF)

Comment participer à des congrès et colloques en France et à l'étranger?

Participer à ou organiser un congrès, un colloque

Programmes de bourses destinées aux étudiants français poursuivant leurs études en France

Bourses de doctorat pour ingénieurs Bourses de DEA,

Allocations de

Fondations, Associations, Institutions privées recherche, Monitorat

Programme d'Actions Intégrées PAI

Conventions de Coopération Internationale

Conventions d'Echanges (Liste des pays)

Financements extérieurs au Lacito

Comment effectuer un séjour de recherche à l'étranger?

CNRS

http://www.cnrs.fr/DRI/guide/séjour.html

Crédits du Laboratoire

Ces crédits peuvent financer des missions à l'étranger, en particulier quand celles-ci sont unilatérales. Leur attribution relève de l'autorité du directeur de chaque laboratoire.

Conventions de coopération internationale (cf. détail annexe)

La Direction des relations internationales gère des accords de coopération scientifique signés par le CNRS avec des organismes de recherche étrangers.

Ces accords permettent la réalisation de séjours de recherche dans des laboratoires dans un cadre de réciprocité pour la plupart d'entre eux. Les bénéficiaires en sont, principalement les chercheurs du CNRS et les membres de l'enseignement supérieur rattachés à une unité de recherche associée au CNRS. Les modalités de prise en charge financière varient selon les accords conclus.

Dates limites de dépôt des dossiers en 1999

1 mars :

•Afrique du Sud

15 juin :

•Etats-Unis

30 juillet (Initialement 15 juillet):

- •Europe Centrale et Orientale et ex URSS
- •Europe de l'Ouest

(à l'exception de la Grande-Bretagne, pour les projets conjoints CNRS/Royal Society, 1er septembre et du Portugal : 15 septembre)

- •Israël
- •Japon (Accord JSPS)
- •Algérie, Maroc, Tunisie, Liban, Egypte
- •Vietnam

15 septembre:

- •Portugal •Argentine, Brésil, Chili, Cuba, Venezuela, Mexique
- Australie
- •Canada (CMRC)
- •Chine, Taïwan
- •Corée du Sud,
- •Inde
- •Japon (Accords STA, AIST)

Cette année, la procédure d'appel d'offres pour déposer un projet de recherche conjoint au titre des conventions de coopération internationale change et le formulaire précédemment téléchargeable sur ce site doit désormais être rempli en ligne. Les demandes déposées par les chercheurs ne seront pas soumises à la DRI sans le visa, via internet, de leur directeur de laboratoire.

Programmes Bilatéraux Incitatifs

•Programmes d'Actions Intégrées (PAI) (cf. détail annexe)

Les PAI sont des programmes lancés par le Ministère des affaires étrangères en liaison avec le Ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie pour soutenir **des projets de recherche conjoints européens**.

Des Programmes d'actions intégrées existent avec les pays d'Europe suivants :

Allemagne (Procope),

Autriche (Amadeus),

Grande-Bretagne (Alliance),

Belgique (Tournesol),

Grèce (Platon),

Espagne (Picasso),

Hongrie (Balaton),

Norvége (Aurora)

Italie (Galilée),

Slovénie (Proteus), Pays-Bas (Van Gogh), République Tchéque (Barrande) Pologne (Polonium).

Une action intégrée est un projet de recherche établi **conjointement** entre une équipe française de recherche et une équipe étrangère, auquel deux pays décident, après évaluation, d'accorder un appui. La procédure est soumise à la présentation d'un dossier en réponse à un appel d'offres qui varie en fonction des programmes.

Ces programmes **financent** uniquement le coût des voyages et des séjours de courte durée nécessaires à la réalisation des projets, à l'exception de tout salaire ou frais d'expérimentation.

Ils sont ouverts à tous les laboratoires ou équipes de recherche appartenant aux établissements d'enseignement supérieur ou aux organismes de recherche, et couvrent tous les domaines scientifiques. Les projets sont acceptés pour **deux années** consécutives et les financements sont accordés annuellement. Des programmes avec d'autre pays d'Europe seront favorisés : Norvège, Irlande, Russie et Pays d'Europe Centrale et Orientale

•Etats-Unis: Accord CNRS/NSF

Le CNRS a conclu un accord de coopération scientifique avec la National Science Foundation (NSF) qui permet de présenter des projets de recherche conjoints entre les laboratoires français et américains et l'organisation de séminaires conjoints. Les dossiers doivent être déposés conjointement en France auprès de la DRI, aux Etats-Unis, à la NSF, Division of international programs. La **date** limite de dépôt des projets est le 15 juin. Le **formulaire** est en ligne sur le site Web.

Programmes de Bourses

* Allemagne

Les conventions qui lient le CNRS à la Max-Planck-Gesellschaft, à la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG) et aux HGF (H. von Helmholtz-Gemeinschaft Deutscher Forschungszentren) proposent des **séjours** pour des chercheurs **post-doctoraux** et confirmés. La **durée** varie de 6 mois à un an, renouvelable.

* Japon

Les programmes de bourses, proposés et financés par les organismes japonais, sont destinés à de jeunes chercheurs français. Le CNRS est chargé de la sélection des candidats français.

Bourses post-doctorales JSPS (Japan Society for the Promotion of Science) attribuées pour effectuer des séjours de recherche d'une durée de 12 à 24 mois, dans les Universités ou les Instituts relevant du Ministère de l'Education, de la Science et de la Culture (MONBUSHO).

Les candidats doivent être de nationalité française, titulaires d'un doctorat obtenu depuis moins de 6 ans. Ces bourses sont gérées par le CNRS qui assure la sélection des candidats en liaison avec les autres organismes de recherche français, les Universités, les Grandes Ecoles, le MENRT, le MAE. *Bourses post-doctorales STA* (Science and Technology Agency) attribuées à de jeunes chercheurs français souhaitant participer à des recherches menées dans des instituts nationaux ou des ministères publics japonais.

La durée du séjour au Japon peut varier de 6 mois à 2 ans. Les candidats doivent être de nationalité française âgés de 35 ans au plus, titulaires au minimum d'un doctorat. Ces bourses sont gérées par le CNRS.

Bourses de courte durée STA (Science and Technology Agency) attribuées pour effectuer des séjours de recherche de 1 à 3 mois pour des chercheurs confirmés dans des instituts nationaux (qui sont sous la tutelle de la STA ou de l'AIST) ou des ministères publics japonais.

Bourses MONBUSHO: ces bourses sont accordées à des chercheurs doctorants ou post-doctorants, pour effectuer un séjour de deux mois pendant l'été dans des laboratoires universitaires japonais sous la tutelle du MONBUSHO (le séjour comprend une semaine d'initiation à la langue et à la culture japonaise).

Possibilités administratives :

Mise à disposition

Autorisée par le statut des personnels du CNRS, cette procédure offre, aux chercheurs, ingénieurs, techniciens et au personnel administratif de la recherche, la possibilité d'effectuer des séjours de longue durée dans les laboratoires étrangers.

Cette mise à disposition est prononcée par décision du Directeur général sur avis de la direction scientifique pour une durée maximale de trois ans renouvelable. Le renouvellement est décidé, pour les

chercheurs, après avis de l'instance d'évaluation dont relève l'intéressé. Dans cette position, le fonctionnaire continue à occuper l'emploi du corps auquel il appartient et à percevoir la rémunération correspondante. Cette procédure nécessite donc de démontrer qu'il existe bien un intérêt pour l'organisme. Les demandes, à l'exception des mises à disposition auprès des entreprises, sont à présenter au département scientifique concerné.

Détachement

Les agents du CNRS peuvent demander à être détachés auprès de laboratoires étrangers :

- •pour une durée inférieure ou égale à douze mois, non renouvelable;
- •pour une durée comprise entre douze mois et cinq ans, renouvelable.

En cas de détachement, les fonctionnaires ne perçoivent plus leur salaire du CNRS.

Les demandes doivent être présentées à la direction scientifique. Les conditions de réintégration doivent être précisées lors du détachement.

Affectation - Indexation de salaire

En cas d'affectation à l'étranger, une indemnité permettant de faire face au coût de la vie dans le pays d'accueil peut être versée après accord de la direction scientifique concernée. L'affectation ne peut se faire que dans une structure française à l'étranger.

Autres Possibilités

En dehors du CNRS, les chercheurs peuvent obtenir des missions ou des bourses de recherche auprès d'un certain nombre d'instances. Voici les plus importantes :

Programmes de recherche bilatéraux MAE/MENRT

Ces programmes inctiatifs mis en oeuvre avec un certain nombre de pays permettent des échanges de chercheurs dans le cadre de projets de recherche conjoints.

Chili, Argentine, Uruguay (Comité Ecos-Sud)

Colombie, Mexique (Comité Ecos-Nord)

Brésil (programme CAPES/COFECUB)

Chine (PRA: Programme de Recherches Avancées) Mél.: afcrst@wanadoo.fr

Inde (CEFIPRA) (Email : cefipra@giasd101.vsnl.net.in)

Israël (ARC-EN-CIEL): www.ifta.co.il/Ambassade/Scientifique/ArcEnCiel.html

Liban: Programme Cèdre

Portugal: www.ip.pt/ambafrance/portugal

Etats-Unis (Programme France-Berkeley) (cf. annexe)

Pour les détails de ces programmes, consulter le site du MAE : http://www.diplomatie.fr/

Programme de Bourses Lavoisier du Ministère des Affaires Etrangères (cf. détail Bourses MAE) Ces bourses de formations complémentaires de 3e cycle et recherches postdoctorales à l'étranger, sont destinées à des chercheurs de moins de 35 ans, non statutaires (non fonctionnaires). Tous les pays d'accueil sont concernés. La durée du séjour varie de 6 à 12 mois.

Contact : Ministère des affaires étrangères - DGRCST - DCST - Bureau des Boursiers Français à l'étranger

Tel.: (33) 1 43 17 53 53 - Mél: boursiers-français@diplomatie.fr

Ministère des Affaires Etrangères MAE

Bourses et aides à la mobilité internationale *Français se rendant à l'étranger* http://www.France.diplomatie.fr/culture/France/partenar/dcst/unité_03/bourses1/index2.html

Avant-propos

Ce document s'inscrit dans la continuité des ouvrages déjà parus et publiés par le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'offre française dans le domaine de la coopération scientifique et universitaire internationale. Son objectif consiste à la fois à mettre à jour et à augmenter les données déjà répertoriées, tout en ciblant un domaine de recherche et un public particuliers : les Français se rendant à l'étranger d'une part , les sciences sociales et humaines d'autre part.

Beaucoup d'organismes offrent des possibilités de financement aux Français étudiant sur le sol national de même qu'aux étrangers souhaitant étudier en France ; mais celles-ci ne figurent pas dans ce recueil, puisqu'elles ne répondent pas aux deux critères spécifiés ci-dessus.

Concernant le champ d'activité et de recherche couvert par les sciences sociales et humaines, nous nous en sommes tenus à une définition stricte de ces termes en incluant l'archéologie.

Cependant, nous avons pris le parti de mentionner les aides aux activités de recherche se situant à la charnière entre les sciences sociales et humaines et les sciences dites "dures" , comme l'agronomie et la recherche médicale.

De plus, le chiffre indiqué dans la rubrique "nombre annuel d'attributions" correspond parfois à l'ensemble des aides à la mobilité distribuées (toutes disciplines confondues) et non pas uniquement à celles accordées aux étudiants en sciences sociales et humaines.

Les aides à la mobilité présentées ci-dessous sont classées en sept rubriques différentes : organisations internationales, ministères, organismes publics français, conseils régionaux, conseils généraux, échanges inter-universitaires et associations, fondations et institutions privées.

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité. De plus, il existe d'autres organismes que ceux cités précédemment qui attribuent des bourses ou des aides à la mobilité à des étudiants français se rendant à l'étranger : c'est le cas notamment des entreprises et des mairies.

Nous n'avons pas répertorié ici les aides offertes par les Grandes Ecoles dans la mesure où l'information y est davantage disponible.

Nous espérons que cette brochure et cette présentation, comme les précédentes, seront utiles aux étudiants et aux chercheurs français et leur faciliteront l'accès aux informations nécessaires à une plus grande mobilité internationale.

D'une manière générale, les informations regroupées ici sont susceptibles d'évolution et il est recommandé de prendre l'attache de chaque organisme pour vérifier leur validité

Contact

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la coopération scientifique et technique

Bureau des boursiers français à l'étranger

244, boulevard Saint-Germain

75303 PARIS 07 SP Tél: 01 43 17 83 31 Fax: 01 43 17 97 57

Mél: boursiers-français@diplomatie.fr

Objectifs:

Les programmes de bourses du ministère des affaires étrangères ont pour objectif de :

- former de futurs cadres administratifs, culturels, industriels ou scientifiques aux réalités internationales;
- soutenir la coopération culturelle, scientifique et technique bilatérale sur des thèmes d'intérêt réciproque;
- promouvoir l'image de marque de la formation et de la recherche française à l'étranger;
- contribuer au renforcement des coopérations entre institutions, laboratoires et spécialistes.

Pour obtenir des **informations** complémentaires ou un **dossier**, remplir ce formulaire (cf. web) et

l'envoyer à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires étrangères

DGRCST - DCST

Bureau des Boursiers Français à l'Etranger

244, boulevard Saint-Germain

75303 Paris 07 SP

mél. boursiers-français@diplomatie.fr

Programmes de bourses :

Programme LAVOISIER (cadre général)

Programme LAVOISIER (allocations spécifiques)

Conventions CITERE (Convention Industrielle et Technique d'Etudes et de Recherche à l'Etranger)

Bourses pour les Instituts de recherche français à l'étranger

Bourses pour le Collège d'Europe à Bruges

Bourses pour l'Institut Universitaire Européen de Florence

Programmes bilatéraux : les bourses des gouvernements étrangers

Bourses d'aide à la recherche des Instituts de recherche français à l'étranger

Programme "jeunes professionnels culture"

Programme LAVOISIER cadre général

Public concerné : le candidat doit avoir moins de 35 ans au moment du dépôt de la demande. Ces bourses s'adressent avant tout à une population non statutaire (c'est à dire non fonctionnaire) de nationalité française.

Niveau

- en sciences sociales et humaines, le niveau de formation exigible varie selon les zones géographiques de destination ;
- pour les pays d'Europe, seules les recherches de niveau post-doctoral sont prises en compte ;
- pour les autres pays du monde, les bourses LAVOISIER peuvent appuyer des projets de recherche en cours ou en fin de thèse, notamment quand le pays sollicité offre un terrain de recherche sans équivalent en France ;
- si la demande de candidature reste individuelle, le projet doit cependant chercher à s'inscrire dans le cadre d'une coopération plus large, soit entre deux responsables de laboratoires, soit entre deux établissements ayant conclu un accord sur un thème de recherche intéressant les deux parties.

Pays d'accueil : tous pays.

Durée du séjour : de 6 à 12 mois.

Montant de l'indemnité : de 2000 à 12000 F mensuels selon le pouvoir d'achat moyen dans le pays d'accueil (les droits de scolarité et les frais de fonctionnement liés à la recherche ne sont pas pris en charge).

Nombre annuel d'attributions : environ 250.

Critères de sélection et modalités d'inscription :

- présenter un projet de perfectionnement, de spécialisation ou de recherche précis et détaillé ;
- obtenir l'accord écrit d'un établissement étranger (inscription ou invitation).
- fournir le soutien écrit d'un directeur de recherche et de deux autres professeurs ou professionnels.
- produire un certificat de connaissance de la langue du pays d'accueil.

Calendrier des opérations :

- retrait des dossiers dès le premier octobre ;
- date limite de **dépôt** des dossiers : 1er mars, à l'exception du Brésil et du Japon, pays pour lesquels les dates de dépôt de dossier sont respectivement fixées au 15 janvier et au 15 décembre ;
- communication des **décisions** des commissions de sélection : par écrit seulement, au début du mois de juillet ;
- début du versement des allocations : 1er septembre.

Où s'adresser?

Ministère des Affaires étrangères DGRCST - DCST Bureau des Boursiers Français à l'Etranger 244, boulevard Saint-Germain 75303 Paris 07 SP Tél. 01 43 17 90 00 - Fax 01 43 17 97 57 mél. boursiers-français@diplomatie.fr

Programme LAVOISIER Allocations spécifiques

Conventions CITERE (Convention Industrielle et Technique d'Etudes et de Recherche à l'Etranger) NE NOUS CONCERNE PAS

Bourses pour les Instituts de recherche français à l'étranger (Sciences sociales, humaines et archéologie)

Public concerné: étudiants titulaires au minimum d'un DEA et déjà engagés dans la préparation d'une thèse. Le Ministère réserve un contingent de bourses pour des jeunes chercheurs français engagés dans la préparation d'un doctorat en France et qui, pour l'avancement de leurs travaux, souhaitent accéder aux archives, bibliothèques ou collections de certaines Missions archéologiques et de certains Instituts de recherche français à l'étranger.

En outre, les candidats doivent obligatoirement faire état d'un rattachement à une institution locale autre que les Missions archéologiques ou les Instituts de recherche.

Disciplines: sciences sociales et humaines.

Durée du séjour : de 6 à 12 mois.

Destinations possibles: Le Caire, Chiangmai, Damas, Hong Kong, Istanbul, Johannesburg, Kyoto "Villa Kujoyama", Lima, Mexico, New-Delhi, Oxford, Prague, Sanaa, Singapour, Tachkent, Tokyo, etc.

Date limite d'inscription : 1er mars.

Où s'adresser?

Ministère des Affaires étrangères

DGRCST - DCST

Bureau des Boursiers Français à l'Etranger

244, boulevard Saint-Germain - 75303 Paris 07 SP

Tél. 01 43 17 91 98 - Fax 01 43 17 97 57 mél. boursiers-français@diplomatie.fr

Bourses pour le Collège d'Europe à Bruges

Quatre dominantes dans ce Collège: Administrative, Economique, Juridique et Ressources Humaines.

Bourses pour l'Institut Universitaire Européen de Florence

L'Institut Universitaire Européen de Florence (IUE) est un Institut international de formation de troisième cycle et de recherche fondé par les Etats membres de l'Union Européenne en 1976. Il y existe quatre Départements : Histoire et Civilisation, Sciences Economiques, Sciences Politiques et Sociales, Sciences Juridiques.

Chaque pays membre accorde un certain nombre de bourses à ses ressortissants pendant les deux premières années d'études alors que la troisième est financée directement par l'IUE.

Programmes bilatéraux : les bourses des gouvernements étrangers

Il s'agit de programmes proposés au Ministère des Affaires Etrangères par un certain nombre de gouvernements au titre de la réciprocité, le gouvernement français accordant, pour sa part, des bourses à des étudiants ressortissants de ces pays.

Public concerné : étudiants de nationalité française âgés de moins de 35 ans à la date de la demande et :

- non engagés dans une activité professionnelle à plein temps depuis plus de quatre ans (à l'exception des enseignants des collèges et des lycées),
- titulaires au minimum d'un DEA ou d'un diplôme équivalent au moment de la demande, même si, pour certains pays, le seul diplôme de maîtrise ou son équivalent peut être suffisant,
- possédant une connaissance suffisante de la langue du pays sollicité, attestée par un certificat,
- développant un projet de spécialisation ou de recherche nécessitant un séjour à l'étranger de 5 à 12 mois,
- ayant établi un contact avec un établissement étranger d'accueil,
- bénéficiant du soutien ou de l'encadrement de son établissement d'origine.

Disciplines: toutes disciplines (dont les arts et l'archéologie).

Durée du séjour : séjour à l'étranger de trois à douze mois, les programmes couvrant une année universitaire.

Destinations possibles et dates limites de dépôt des dossiers :

•Europe occidentale

République Fédérale d'Allemagne	30 janvier (D.A.A.D)
Autriche	15 février (Institut autrichien)
Espagne	31 janvier
Finlande	15 février
Grande-Bretagne, Ecosse	10 février
Grèce	31 janvier
Islande	31 mars
Italie	1er mars
Norvège	15 janvier
Suède	1er février
Turquie	31 mars
•Europe centrale et orientale	

•Euro	pe	centr	ale	et	ori	ient	ale	

Albanie	1er février
Bulgarie	31 décembre
Hongrie	15 décembre
Pologne	31 décembre
Roumanie	31 décembre
République Tchèque	31 décembre
Russie	15 janvier
Slovaquie	31 décembre
Slovénie	15 mars

•Proche et Moyen-Orient

Egypte	31 janvier
Israël	15 décembre
Koweit	15 avril

•Asie-Océanie

Australie	15 mai
Chine	31 janvier
Inde	15 décembre
Japon	11 juin

•Amérique du Nord

Canada	12 décembre (Centre culturel canadien)
Etats-Unis (Fulbright)	1er décembre (CFA Programme Fulbright)

•Amérique Centrale et du Sud

Brésil	15 janvier
Colombie	1er septembre
Mexique	15 décembre

Nombre annuel d'attributions : plus de 600 bourses "bilatérales" par an.

Procédures de sélection : pré-sélection à Paris en concertation avec la représentation diplomatique du pays qui offre les bourses.

Où s'adresser?

Ministère des Affaires étrangères

DGRCST - DCST

Bureau des Boursiers Français à l'Etranger

244, boulevard Saint-Germain

75303 Paris 07 SP

Tél: 01 43 17 89 31/83 31

Fax 01 43 17 97 57

mél. boursiers-français@diplomatie.fr

Exceptions pour les pays suivants :

République Fédérale d'Allemagne

DAAD, Office Allemand d'Echanges Universitaires

9, rue Maspero

75 016 Paris

Autriche

Institut Autrichien

30, boulevard des Invalides

75 007 Paris

Danemark

Ambassade du Danemark

Service Culturel

77, avenue Marceau

75 008 Paris

Corée

Ambassade de Corée

Service Culturel

125, rue de Grenelle

75007 Paris

Indonésie

Ambassade d'Indonésie

Service Culturel

49, rue de Cortambert

75116 Paris

Nouvelle-Zélande

Ambassade de Nouvelle-Zélande

Service Culturel

7ter, rue Léonard-de-Vinci

75116 Paris

Philippines

Ambassade de Philippines

Service Culturel

4, hameau de Boulainvilliers

75007 Paris

Canada
Service Culturel
5, rue de Constantine
75 007 Paris
Etats-Unis
Commission Franco-Américaine
9, rue Chardin
75016 Paris

Bourse d'aide à la recherche des Instituts de Recherche Français à l'Etranger

Public concerné : étudiants titulaires au minimum d'un DEA au moment de la demande. Les Instituts réservent un contingent variable de bourses d'aide à la recherche pour de jeunes chercheurs français ou étrangers engagés das la préparation d'un doctorat.

Disciplines: sciences sociales et humaines.

Durée du séjour : de 3 mois à 2 ans.

Centres de recherche concernés: tous ceux relevant du Ministère des Affaires Etrangères, tels ceux de Berlin, Beyrouth, le Caire, Damas, Göttingen, Hong-Kong, Istambul, Johannesburg, Lima, Mexico, New Delhi, Oxford, Pondichéry, Prague, Tachkent, Téhéran, Tokyo, etc.

Date limite d'inscription : variable, il convient de prendre contact avec la direction du Centre dans les pays intéressant le candidat.

Où s'adresser?

Aux directeurs de Centres :

liste disponible à l'adresse suivante :

http://www.france.diplomatie.fr/culture/france/ressources/reso/

Ministère des Affaires Etrangères

DGRCST-DCST

Sous-Direction des Sciences Sociales, Humaines et de l'Archéologie

244, boulevard Saint-Germain

75303 PARIS 07 SP

Programme "Jeunes Professionnels Culture" (JPC) NE NOUS CONCERNE PAS

Programmes des bourses OTAN NE NOUS CONCERNE PAS

Programmes de bourses de l'Union européenne : bourses Marie Curie

L'Union européenne propose des bourses de formation par la recherche. Elles sont destinées aux **ressortissants de l'Union européenne** désirant effectuer une formation dans un pays différent de leur pays d'origine.

Public concerné : Elles s'adressent à trois catégories de chercheurs : pré-doctoraux, post-doctoraux, confirmés.

Les **renseignements** peuvent être obtenus auprès Bureau du CNRS / CLORA à Bruxelles : Tel : (32) 2 506 88 42 - Email : roger.tarantola@clora.net

Des **informations** sur les programmes communautaires, les bourses, les appels d'offres sont disponibles sur les sites :

http://clora.net

http://www.cordis.lu

http://www.cordis.lu/tmr.home.html

Japon : programmes de la JSPS

La JSPS dispose de deux programmes d'invitation de chercheurs étrangers. La démarche est effectuée auprès de la JSPS par le chercheur japonais qui souhaite inviter un collègue étranger

le "short-term program" (séjour de 14 à 60 jours). Le dépôt des dossiers par la partie japonaise est effectuée en mai et en septembre de chaque année.

le "long-term program" (séjour de 6 à 10 mois). Le dépôt des dossiers par la partie japonaise est effectuée en septembre de chaque année.

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le MENRT accorde, outre les bourses disponibles dans le cadre du programme "Aires Culturelles" et des co-tutelles de thèse, des allocations de recherche d'un montant brut mensuel de 7 400 F (*cf.* détail plus loin), pour des étudiants inscrits en thèse pour une durée minimale de 2 ans. Ces allocations ne sont pas spécifiquement destinées à soutenir des doctorants réalisant tout ou partie de leur recherche à l'étranger mais elles peuvent néanmoins servir dans ce but. Consulter le 36 15 code FORMALLOC sur minitel ou se renseigner auprès du responsable de DEA.

Programme "Aires Culturelles"

Objectifs : former des spécialistes dans des domaines relevant d'une double priorité géographique et scientifique en contribuant au financement de séjours de courtes durées à l'étranger.

Public concerné : étudiants

- de nationalité française, ou appartenant à l'Union Européenne, ou encore, pour les autres nationalités, ayant effectué toutes leurs études supérieures en France (1er et 2e cycles),
- âgés de moins de 30 ans,
- titulaires d'un DEA et engagés dans la préparation d'un Doctorat au sein d'une équipe de recherche.

Disciplines : sciences de l'homme, sciences de la société.

Durée du séjour : courte.

Aires géographiques : Europe occidentale, Europe centrale et orientale, Pourtour méditerranéen, Amérique latine, Amérique du Nord, Extrême-Orient et Asie du Sud-Est.

Calendrier et modalités :

- •la demande d'aide doit être présentée par le Directeur de thèse sous couvert du responsable de la formation doctorale ;
- •les dossiers doivent être envoyés avant le 30 mai ; •la décision est transmise pour le 30 septembre.

N.B. Le boursier doit adresser un rapport de recherche au MENRT sous couvert de son Directeur de thèse dans les trois mois qui suivent son retour.

Où s'adresser?

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie

Direction de la Recherche et de la Technologie

Programme "Aires Culturelles"

1. rue Descartes

75231 Paris Cedex 05

Tél. 01 46 34 35 44 - Fax. 01 46 34 49 68

http://www.education.gouv.fr

http://www.recherche.gouv.fr

Co-tutelles de thèses

Les co-tutelles de thèse signées entre établissements d'enseignement supérieur français et étrangers permettent à des étudiants en Doctorat d'effectuer leurs travaux sous la responsabilité d'un directeur de thèse dans chacun des pays concernés.

Pour chaque thèse préparée en co-tutelle, les établissements concernés doivent signer une convention.

Public concerné : doctorants inscrits en année de thèse pour la rentrée universitaire.

Pays d'accueil : tous pays. **Disciplines** : toutes disciplines.

Financement et montant de l'indemnité : un soutien financier de 35 000 F maximum par doctorant est accordé aux universités qui doivent l'utiliser pour faciliter la mobilité des directeurs de thèse et celle des étudiants.

Nombre annuel d'attributions : 60 co-tutelles sélectionnées en 1997.

Où s'adresser?

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie

Direction de la Recherche et de la Technologie

1, rue Descartes

75231 Paris Cedex 05

Tél. 01 46 34 35 44 - Fax. 01 46 34 49 68

http://www.education.gouv.fr

http://www.recherche.gouv.fr

Associations, Fondations, Institutions privées

Fonds Louis Dumont d'aide à la Recherche en Anthropologie Sociale

Aide temporaire à la recherche

Public concerné : l'aide s'adresse à des chercheurs plus ou moins débutants, résidant en France, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère.

Objectif : il s'agit de donner un complément de ressources à un chercheur, soit pendant l'enquête sur le terrain, soit lors de l'élaboration du matériel déjà recueilli.

Nombre annuel d'attributions : 1.

Critères de sélection : la candidature doit être adressée au Président-Fondateur Louis Dumont et comprendre :

- un curriculum vitae indiquant la situation familiale, les moyens d'existence dans les dernières années et les autres subventions sollicitées.
- une note donnant le détail de la formation obtenue,
- les textes déjà produits,
- un programme de travail à court terme, avec le budget correspondant, et une indication des projets à venir.

Calendrier:

- Appel d'offres lancé chaque année pour une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier ;
- En dehors de cette période, aucun dossier n'est pris en compte ;
- La décision est prise, au plus tard, le 15 avril.

N.B. Il s'agit exclusivement d'anthropologie sociale.

Avoir reçu une formation en anthropologie est essentiel.

Où s'adresser?

Fonds Louis Dumont d'Aide à la Recherche en Anthropologie Sociale

11, rue Lagrange

75005 Paris

Fondation Fyssen

La Fondation Fyssen a pour **objectif** général "de promouvoir sous toutes ses formes l'analyse scientifique des mécanismes logiques du comportement animal et humain..."

La Fondation soutient les recherches dans les **domaines** tels que l'éthologie et la psychologie, la neurobiologie, l'anthropologie-ethnologie et la paléontologie humaine.

Public concerné : jeunes chercheurs français (de moins de 35 ans), qui travaillent dans les domaines de recherche intéressant la Fondation.

Objectif: les bourses post-doctorales de la Fondation sont destinées à soutenir les jeunes chercheurs français désirant se rendre dans des laboratoires étrangers, et les chercheurs étrangers désirant venir dans des laboratoires français.

Montant de l'indemnité : la Fondation accorde des bourses pouvant aller jusqu'à 120 000 F par an.

Où s'adresser? Fondation Fyssen 194, rue de Rivoli 75001 Paris

Tél. 01 42 97 53 16 - Fax. 01 42 60 17 95

Fondation Alexander von Humboldt

Burses de recherches pour scientifiques de toutes disciplines.

Conditions : avoir **moins de 40 ans**, avoir plusieurs publications à son actif, être invité par des collègues allemands. Bonnes connaissances linguistiques (allemand et/ou anglais).

Durée: 6 à 12 mois **Montant**: 3 600 DM

 $\textbf{Commissions d'\'evaluation}: mars, juillet \ et \ novembre$

Contact: Alexander von Humboldt-Stiftung, Jean-Paul Str. 12, D-53173 Bonn

Harald Rosenbach Tél. 00 49 228 833 126 Fax 00 49 228 833 199

Post@avh.de

Fondation Robert Schuman

Le **but** de la Fondation Robert Schuman est de promouvoir l'idée de la construction européenne dans l'esprit de celui dont elle porte le nom. Ses activités s'organisent autour de quatre grands axes : le renforcement de l'Union Européenne ; l'action culturelle et universitaire ; les relations franco-allemandes et les programmes d'aides et de formation dans les pays d'Europe centrale, orientale et de l'ex-URSS.

Bourses Robert Schuman

Public concerné : étudiants, ressortissants de tous les pays d'Europe, inscrits en Doctorat ou réalisant des recherches post-doctorales.

Objectif : les bourses de la Fondation sont destinées à soutenir des projets d'études et de recherche entrepris dans le cadre des établissements universitaires européens.

Pays d'accueil : Europe Centrale et Orientale (exceptionnellement pays de l'Union Européenne).

Durée du séjour : variable.

Critères de sélection : la sélection est réalisée par les membres du Conseil Scientifique :

- élément primordial : dimension européenne du projet,
- · valeur du candidat,
- bonne connaissance de la langue française.

Où s'adresser?

Fondation Robert Schuman Service des Bourses universitaires 5, rue de Médicis 75006 Paris

Tél. 01 44 41 89 20 - Fax. 01 44 41 89 21

http://www.robert-schuman.org

mél. secretariat@robert-schuman.org

Fondation Rotary/Rotary International

Le programme de bourses de la fondation Rotary a pour **but** de créer un climat de compréhension et d'amitié entre les populations de nations différentes. Les bénéficiaires ont pour mission d'oeuvrer "en tant qu'ambassadeurs de bonne volonté" auprès des habitants du pays hôte, notamment en donnant des conférences dans les Rotary Clubs du pays dans lequel ils séjournent.

Public concerné : étudiants titulaires au minimum d'une licence.

Pays d'accueil : tous pays dans lesquels les Rotary Clubs sont implantés (environ 150).

Disciplines: toutes disciplines.

Durée du séjour : une année universitaire.

Nombre annuel d'attributions : 15 au niveau national.

Montant de l'indemnité : il est variable en fonction de la destination; prise en charge des frais de transport, de la totalité des frais universitaires, des repas, du logement, de l'achat des livres et de certains déplacements effectués dans le cadre des études.

Où s'adresser?

Les demandes de bourse doivent être présentées par l'intermédiaire d'un Rotary Club du district dans lequel le candidat a son domicile légal, son lieu d'étude ou son lieu de travail. Les demandes doivent être parrainées à la fois par le Rotary Club qui les présente et par le district dont ce dernier fait partie.

ROTARY CLUB DE PARIS

40, bd Emile-Augier

75116 Paris

Tél. - Fax 01 45 04 93 98

http://www.minonet.fr

mél. Parisall@minonet.fr

Bureau du ROTARY INTERNATIONAL pour l'Europe et l'Afrique

Witikonerstrasse 15

CH-8032 Zürich

SUISSE

Tél. (00-41) 1 387 71 11

Fondation ROTARY CLUB INTERNATIONAL

1560, Sherman Avenue

Evanston, Illinois 60 201

ETATS-UNIS

Tél. (00-1) 708 866 3000

http://www.rotary.org

Autres possibilités

Bourses de thèses et post-docs en Australie

(Prof. R.M.W. Dixon et Alexandra Y. Aikhenvald)

Langues (du monde entier) non encore décrites : descriptions de langues en danger, contacts de langues et diffusion des langues

Informations affichées au Lacito et

Sasha.Aikhenvald@anu.edu.au

Professeur Alexandra Aikhenvald, Associate Director, Research Centre for Linguistic Typology, Australian National University, Old Admin Area block, Canberra ACT, Australia 0200, Fax 61 (02) 62 49 03 32, Tél. 61 (2) 62 49 22 56 (w) 62 49 79 27 (h)

Comment accueillir un chercheur étranger?

CNRS

http://www.cnrs.fr/DRI/guide/accueil.html

Crédits du Laboratoire

Sur le budget qui lui est alloué, chaque directeur de laboratoire peut financer l'accueil de chercheurs étrangers. Contact est à prendre avec la délégation régionale pour les modalités pratiques.

Conventions de coopération internationale

Les accords de coopération scientifique internationale gérés par la DRI permettent aux chercheurs sélectionnés par les partenaires étrangers et agréés par le CNRS de réaliser des séjours dans des laboratoires du CNRS. Les chercheurs étrangers qui souhaitent en bénéficier doivent impérativement s'adresser à l'organisme dont ils relèvent dans leur pays.

Dates limites de dépôt des dossiers en 1998

15 juin :

Etats-Unis

15 juillet:

Europe de l'Est

Europe de l'Ouest

(à l'exception de la Grande-Bretagne, pour les projets conjoints CNRS/Royal Society, 1er septembre et du Portugal : 15 septembre)

Israël

Japon

Maghreb, Liban, Egypte

Vietnam

15 septembre:

Amérique latine

Australie

Canada

Chine, Taïwan

Corée du Sud,

Inde

Cette année, la procédure d'appel d'offres pour déposer un projet de recherche conjoint au titre des conventions de coopération internationale change et le formulaire précédemment téléchargeable sur ce site doit désormais être rempli en ligne. Les demandes déposées par les chercheurs ne seront pas soumises à la DRI sans le visa, via internet, de leur directeur de laboratoire.

Programmes Bilatéraux Incitatifs

•Programmes d'Actions Intégrées (PAI) (cf. détail annexe)

Les PAI sont des programmes lancés par le Ministère des affaires étrangères en liaison avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie pour soutenir des projets de recherche conjoints européens.

Des Programmes d'actions intégrées existent avec les pays d'Europe suivants :

Allemagne (Procope),

Grande-Bretagne (Alliance),

Belgique (Tournesol),

Grèce (Platon),

Espagne (Picasso),

Hongrie (Balaton),

Italie (Galilée),

Slovénie (Proteus),

Autriche (Amadeus),

Pays-Bas (Van Gogh),

République Tchéque (Barrande)

Pologne (Polonium).

Une action intégrée est un projet de recherche établi **conjointement** entre une équipe française de recherche et une équipe étrangère, auquel deux pays décident, après évaluation, d'accorder un appui. La

procédure est soumise à la présentation d'un dossier en réponse à un appel d'offres qui varie en fonction des PAI.

Ces programmes **financent** uniquement le coût des voyages et des séjours de courte durée nécessaires à la réalisation des projets, à l'exception de tout salaire ou frais d'expérimentation.

Ils sont ouverts à tous les laboratoires ou équipes de recherche appartenant aux établissements d'enseignement supérieurs ou aux organismes de recherche, et couvrent tous les domaines scientifiques. Les projets sont acceptés pour **deux années** consécutives et les financements sont accordés annuellement.

Programme de Bourses

Allemagne

Le programme Feodor Lynen permet à des chercheurs allemands d'effectuer des séjours post-doctoraux de longue durée. **Contact** : Fondation von Humboldt

Chine

Le programme de bourses post-doctorales CNRS-KC WONG permet à des chercheurs confirmés chinois, déjà titulaires d'une thèse, d'effectuer des séjours de 3 à 12 mois en France, dans le cadre d'une collaboration entre laboratoires chinois et français. Les informations complémentaires et les dossiers sont disponibles à la Direction des relations internationales.

(Tel.: (33) 1 44 96 46 81 - Mél.: joan.pauchont@cnrs-dir.fr)

Ambassade de France en Chine

Le service scientifique de cette ambassade offre chaque année :

Une dizaine de bourses scientifiques doctorales en alternance (2000) à des étudiants chinois de haut niveau souhaitant effectuer un cursus doctoral en alternance France/Chine et

Six bourses scientifiques post-doc destinées à des jeunes scientifiques chinois de haut niveau souhaitant effectuer des recherches post-doc en France en collaboration avec des scientifiques français. L'existence de liens préalables entre les équipes est un critère de sélection.

Dépôt des dossiers avant le 31 octobre

Contact : Ambassade de France en Chine

http//lotus.ia.ac.cn/ambafra

Service scientifique de l'ambassade de France en Chine, San Li Tun Ban Gong Lou, 1-51, 100600 Pékin. Une fois complété, le dossier doit être envoyé par le partenaire français en une seule fois par courrier exclusivement en 2 ex. à :

Ambassade de France en Chine, Service scientifique, service de la valise diplomatique, 128bis, rue de l'Université, 75351 Paris cedex 07 SP.

Bourses de doctorat - Pays en développement (BDI-PED)

Ces bourses sont destinées à de jeunes scientifiques originaires des pays en développement ayant effectué des études dans des départements universitaires ou des écoles supérieures à orientation **technologique** dans leur pays ou éventuellement en France. Une priorité est donnée aux ressortissants des pays en développement **francophones** avec lesquels le CNRS a signé un accord de coopération et développe des projets de recherche conjoints. Les bénéficiaires sont accueillis dans une formation relevant du CNRS (unités propres ou associées).

Les bourses sont attribuées pour deux ans, renouvelables pour une année, sur demande du candidat sous couvert de son directeur d'unité. La connaissance de la langue française est exigée. Les informations et les dossiers peuvent être obtenus auprès des délégations du CNRS.

Bourses AUPELF-UREF

L'agence universitaire de la francophonie (AUPELF-UREF) propose

30 bourses **doctorantes** à de jeunes chercheurs des établissements d'enseignement supérieur et de recherche **francophones** (en particulier ceux du Sud), déjà titulaires d'un diplôme d'études supérieures de niveau 3e cycle, ayant entrepris des recherches doctorales.

Sont concernées notamment, les chercheurs en droit et sciences politiques, et en sciences humaines et sociales.

Les bourses sont attribuées pour une durée de un à trois mois.

Les **dossiers** de candidatures sont disponibles sur le site internet :

 $http://www.aupelf-uref.org/cadres/fr_prog.htm$

http://www.cnrs.fr/SHS/

Programme de formation CNRS/UNESCO

Ce programme a pour **but** de permettre à des chercheurs de pays francophones en développement de participer en France à des activités de formation de haut niveau, en particulier dans les Ecoles thématiques du CNRS.

Contact: CNRS - DRH: Catherine Durand, Tel. 01 44 96 42 09

Mél.: catherine.durand@cnrs-dir.fr - DRI: Laurence Fries, Tél. 01 44 96 48 28 -

Mél.: laurence.fries@cnrs-dir.fr

Programmes de recherche bilatéraux MAE/MENRT (autres que les PAI)

Ces programmes incitatifs mis en oeuvre avec un certain nombre de pays permettent des échanges de chercheurs dans le cadre de projets de recherche conjoints.

Russie: (appel d'offres franco-russe)

Chili, Argentine, Uruguay (Comité Ecos-Sud)

Colombie, Mexique (Comité Ecos-Nord)

Brésil (programme CAPES/COFECUB)

Chine (PRA: Programme de Recherches Avancées)

Mél.: afcrst@wanadoo.fr

Etats-Unis (Programme France-Berkeley: http://www.ias.berkeley.eud/cwes/fbf) (cf. annexe)

Inde (CEFIPRA) (Email : cefipra@giasd101.vsnl.net.in)

Israël (ARC-EN-CIEL): http://www.ifta.co.il/Ambassade/Scientifique/ArcEnCiel.html

Liban: Programme Cèdre

Pour les détails de ces programmes, consulter le site du MAE :

http://www.france.diplomatie.fr/culture/france/partenar/dcs/index.html

Programme de bourses du MAE/MENRT

Bourses Chateaubriand

Etats-Unis

Ces bourses s'adressent aux chercheurs pots-doctorants américains, dans le domaines des sciences exactes, sociales et humaines et de la médecine, ayant un Phd et souhaitant effectuer un séjour dans un laboratoire français. La durée du séjour varie de 6 à 12 mois.

Contact : Ambassade de France aux Etats-Unis

Service de la mission scientifique

Fax: (202) 944 62 44.

Mél.: chateaubriand@amb-wash.fr

Site internet: http://www.chateaubriand.amb-wash.fr

Canada

Les conditions sont les mêmes que pour les Etats-Unis

Contact : Ambassade de France au Canada

Fax (1) 613 238 78 84

Mél.: sciefran@amba-ottawa.fr

Israël

Ce programme de bourses permet à de jeunes scientifiques israéliens, en cours de PhD ou postdoctorants d'effectuer un séjour (jusqu'à 10 mois) dans un organisme de recherche français.

Contact : Ambassade de France en Israël

Mél.: science@ifta.co.il Site internet: http://ifta.co.il

Pour les autres programmes de bourses du MAE, Consulter le site :

http://www.france.diplomatie.fr/

Bourses de haut niveau du MENRT

Le Ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie propose des bourses postdoctorales et des bourses de haut niveau

Contact : MENRT, tél. 01 46 34 38 88 (Mme de la Mota)

Programme de bourses de l'OTAN

•Accueil de chercheurs des pays de l'Est européen

Le comité scientifique de l'OTAN propose un programme de bourses destinées à accueillir des chercheurs des pays de l'Est européen. Les disciplines scientifiques et techniques pour l'attribution de ces bourses sont principalement les sciences mathématique, physique, chimique et biologique, ainsi que leurs diverses techniques d'application. L'agronomie, les sciences sociale et économique sont comprises dans le champ couvert par le programme. Les bourses financent les frais de transport aller et retour du laboratoire d'origine du candidat au laboratoire d'accueil, et les frais de séjour.

La durée des bourses varie suivant les cas, dans la limite de 3 mois à 9 mois. Elles ne sont pas renouvelables.

Les candidatures doivent être déposées avant le 1er octobre et le 1er avril

•Bourses "senior guest scientists"

Ces bourses permettent à des directeurs de recherche français, dans l'intérêt de leurs travaux, d'accueillir dans leur laboratoire des spécialistes hautement qualifiés. La **durée** des bourses varie entre 3mois et 9 mois. Elles ne sont pas renouvelables. Le **montant** des bourses vient en complément du salaire.

Les programmes de bourses de l'Otan sont gérés par le CNAM

Pour tout renseignement, contacter le Secrétariat des bourses de l'OTAN

2, rue Conté - 75141 Paris Cedex 03. Tel. : 40 27 23 66. Fax : 40 27 20 86

Mél.: weiman@cnam.fr

Consulter également le site web de l'OTAN : http://www.nato.int/science

Programme de bourses de l'Union européenne : bourses Marie Curie

L'Union européenne propose des bourses de formation par la recherche. Elles sont destinées aux ressortissants de l'Union européenne désirant effectuer une formation dans un pays différent de leur pays d'origine.

Elles s'adressent à trois catégories de chercheurs : pré-doctoraux, post-doctoraux, confirmés.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès Bureau du CNRS / CLORA à Bruxelles :

Tel: (32) 2 506 88 42

Mél.: roger.tarantola@clora.net

Des informations sur les programmes communautaires, les bourses, les appels d'offres sont disponibles sur les sites :

http://www.clora.net

http://www.cordis.lu

http://www.cordis.lu/tmr.home.html

Chercheurs associés

Des chercheurs associés de nationalité étrangère peuvent être accueillis au CNRS pour une **durée** qui ne peut excéder trois ans pour un même chercheur durant sa carrière. Les **demandes** sont à adresser au directeur scientifique du département concerné par le directeur du laboratoire d'accueil au moins un an à l'avance.

Recrutement de chercheurs étrangers

Le statut des chercheurs du CNRS permet de recruter les chercheurs étrangers selon les mêmes modalités qu'un chercheur français.

Ministère des Affaires Etrangères MAE

http://www.France.diplomatie.fr/culture/France/partenar/dcst/index.html

Bourses et Aides à la mobilité internationale (étrangers accueillis en France)

http://www.france.diplomatie.fr/culture/france/partenar/dcst/index.html

Avant-Propos

La formation des étudiants et des chercheurs étrangers en France est un facteur essentiel du rayonnement international de notre enseignement supérieur et de notre recherche de haut niveau. Dans le cadre de la coopération scientifique et technique, elle contribue à promouvoir l'image et l'influence de la France dans le monde et représente, à terme, la garantie d'une ouverture réussie de notre économie.

La promotion internationale des formations supérieures françaises est l'une des priorités de la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques du ministère des Affaires étrangères. Il s'agit en particulier de favoriser l'adéquation entre les formations offertes et les attentes des étudiants et chercheurs étrangers et d'aider ceux-ci à réaliser leurs projets, en liaison avec les institutions scientifiques et universitaires concernées.

Pour ce faire, des programmes et des procédures variés ont été définis, à différents niveaux d'études et dans de nombreuses disciplines, en prenant en compte les spécificités des différentes régions du monde. En outre, l'accent est mis sur l'insertion de ces actions dans l'ensemble plus vaste constitué par les programmes internationaux et européens, mais aussi ceux que soutiennent les collectivités territoriales françaises et les établissements scientifiques et universitaires, voire le secteur productif privé, dont l'implication est destinée à s'accroître.

Dans ce contexte, l'appui de l'Etat français prend diverses formes, et ne se limite pas à l'octroi de bourses d'études ou de stages : en particulier, l'accueil d'étudiants sur une base individuelle, ainsi que dans le cadre d'accords inter-établissements, est fortement encouragé.

C'est dire l'extrême variété des possibilités offertes et le rôle essentiel de l'information sur les modalités pratiques d'attribution des aides.

Ce document, qui ne saurait prétendre à l'exhaustivité, rassemble des fiches d'information qui permettront aux candidats étrangers de postuler à un appui de l'Etat français, sous la forme de bourses ou d'autres aides à la mobilité.

Outre les programmes pris en charge par le ministère des Affaires étrangères, certains programmes relevant notamment du ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie, ont été mentionnés, dans un souci de cohérence.

La plupart des bourses et aides accordées à des étudiants, à des stagiaires et à des chercheurs étrangers sont inscrites dans les programmes annuels de coopération proposés par nos Ambassades. Elles sont attribuées :

- soit dans le cadre de projets de coopération scientifique ou technique,
- soit dans le cadre de programmes de bourses négociés avec les autorités des pays partenaires,
- soit sur une base individuelle.

Les étudiants et chercheurs étrangers retenus sont accueillis dans des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche publics et éventuellement privés.

Nous espérons que les renseignements pratiques ici rassemblés faciliteront les démarches des étudiants et chercheurs désireux d'effectuer une formation en France, ainsi que des scientifiques et universitaires souhaitant les accueillir.

Des informations complémentaires sont à leur disposition auprès des services culturels et scientifiques de nos Ambassades ainsi que dans les Centres de Documentation universitaire, scientifique et technique (CEDUST) et les Centres de Ressources sur la France contemporaine.

Europe, CEI

CEI (principalement Russie)

Programme DIDEROT

Niveau et candidats concernés : Doctorants et post-doctorants

Age: Moins de 40 ans

Disciplines: Sciences humaines et sociales

Durée du séjour : 6 mois, avec possibilité de prolongation de 3 mois

Sélection : Dépôt des candidatures en continu à la Maison des Sciences de l'Homme

Sélection bisannuelle par un comité français comprenant le MAE, le MENRT, le CNRS, le CIES et la

MSH

Où s'adresser?

Maison des Sciences de l'Homme

54, boulevard Raspail

75006 PARIS

Tél. 01 49 54 20 00

Remarque

Les candidats doivent être appuyés par leur organisme d'origine et accueillis par une équipe française

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique CIES : Centre International des Etudiants et Stagiaires

MSH: Maison des Sciences de l'Homme

Europe, CEI Russie

Collèges universitaires de Moscou et de Saint-Pétersbourg

Niveau et candidats concernés : Etudiants de niveau maîtrise des collèges universitaires de Moscou et

Saint-Pétersbourg désireux d'effectuer un DEA en France

Age: Entre 24 et 30 ans

Disciplines : Sciences sociales et humaines (philosophie, droit, sociologie, histoire et littérature)

Durée du séjour : 9 mois, avec possibilité de prolongation de 2 mois

Sélection : Conventions entre le rectorat de Paris et les rectorats de l'Université Lomonossov de Moscou

et de l'Université d'Etat de Saint-Pétersbourg

Sélection annuelle en mai par un jury français dans les universités concernées

Décision prise par la DCST

Financement : Allocations et voyages

Où s'adresser? Institut français

20, quai de la Moïka

190 000 SAINT-PETERSBOURG

Tél. (007) 812 311 09 95 ou 812 312 96 35

Fax (00 7) 812 312 02 39

Ambassade de France

Service culturel, scientifique et de coopération

43/45 Bolchaia Yakimanka

MOSCOU

Tél. (00 7) 095 236 00 03 Fax (00 7) 095 237 20 77

Remarques

Ce programme est mis en oeuvre en Russie même

Des collectivités locales françaises offrent quelques bourses (notamment la Mairie de Paris)

Pays méditerranéens

Maroc

Programme bilatéral

Niveau et candidats concernés : Classes préparatoires, DEA, thèse de doctorat

Doctorants, post-doctorants, ingénieurs et professionnels

Age: Entre 18 et 35 ans

Disciplines: Sciences humaines et sociales (archéologie, patrimoine)

Information scientifique et technique, sciences de l'ingénieur, gestion, médecine, équipement, télécommunications, agronomie

Les domaines gestion, eau, environnement et administration publique constitueront de nouvelles priorités

Durée du séjour : De 2 mois à 2 ans

Sélection: Appel d'offres et dépôt permanent des candidatures dans le cadre de projets

Automne : sélection annuelle des projets par des comités techniques spécialisés

Décembre : approbation du choix par la Commission mixte de coopération franco-marocaine (COPEP :

Comité Permanent d'Etudes et de Programmation)

Où s'adresser?

Ambassade de France

Service culturel, scientifique et de coopération

2, rue Gandhi

B.P. 181

RABAT

Tél. (00 212) 7 70 99 08

Fax (00 212) 7 70 99 07

Pays méditerranéens

Tunisie

Programme bilatéral

Niveau et candidats concernés : Du BTS au DEA, classes préparatoires

Doctorants, post-doctorants, ingénieurs et professionnels

Age : Divers **Disciplines** : Toutes **Durée** du séjour : Variable Sélection : Candidatures préselectionnées par les autorités tunisiennes

Sélection annuelle à l'Ambassade de France à Tunis

Où s'adresser?

Ambassade de France

Service Culturel, Scientifique et de Coopération

87, avenue de la Liberté 1002 TUNIS Belvédère Tél. (00 216) 1 78 33 55 Fax (00 216) 1 78 86 03

Chine

Recherches pouvant donner lieu à la réalisation de thèses

Niveau et candidats concernés : DEA puis éventuellement thèse de doctorat

Doctorants et post-doctorants **Age**: Moins de 30 ans **Disciplines**: Tous domaines **Durée** du séjour: De 1 à 4 ans

Sélection: Sélection effectuée par la CEED à Pékin

Vérification des dossiers à l'Ambassade

Financement : Par la partie chinoise : une convention est passée directement par la CEED avec le

CNOUS

Où s'adresser?

Ambassade de France

Service Culturel, Scientifique et de Coopération

San Li Tun Ban Gonglou

1-41 / 1-51

100 600 PEKIN

Tél. (00 86) 10 653 23 531

Fax (00 86) 10 653 23 851

Note:

CEED: Commission d'Etat pour l'Education (Chine)

CNOUS: Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires

Programme post-doctoral

Niveau et candidats concernés : Doctorants, post-doctorants et ingénieurs

Age: Environ 30 ans

Disciplines: Administration, agriculture, commerce, formation professionnelle, gestion, médecine,

physique-chimie, sciences de l'ingénieur, tourisme

Durée du séjour : De 6 à 12 mois

Sélection : Stages effectués dans le cadre de projets à long terme (4 à 5 ans), sélectionnés lors des

réunions mixtes de suivi de la programmation à Pékin (Ambassade / CEST)

Financement : Allocations exonérées d'impôt

Où s'adresser?

Ambassade de France

Service Culturel, Scientifique et de Coopération

San Li Tun Ban Gonglou

1-41 et 1-51

100 600 PEKIN

Tél. (00 86) 10 653 23 531

Fax (00 86) 10 653 23 851

Note: CEST: Commission d'Etat pour la Science et la Technologie (Chine)

Asie

Vietnam

Bourses sur projets

Niveau et candidats concernés : Etudiants des 1er et 2e cycles, doctorants et post-doctorants,

professionnels

Age: Moins de 40 ans

Disciplines: Toutes (droit et administration publique, économie, gestion, finances, sciences de l'ingénieur et sciences exactes, médecine, agronomie, informatique, linguistique, sciences humaines et sociales,...)

Durée du séjour : De 2 mois à 4 ans

Sélection : Dépôt des candidatures à l'Ambassade de France ou au Consulat Général à Ho Chi Minh-

Ville

Sélection effectuée par l'Ambassade, conjointement avec les autorités du pays

Financement : Bourses d'études ou de stage

Prise en charge des voyages

Où s'adresser?

Ambassade de France

Service Culturel, Scientifique et de Coopération

57, Tran Hung Dao

HANOÏ

Tél. (00 84) 4 825 27 19 Fax (00 84) 4 824 56 55 Mél: cultfra@netnam.org.vn

Consulat Général de France

Service Culturel

27, rue Nguyen Thi Minh Khai

P. 142 HO CHI MINH-VILLE

Tél. (00 84) 88 24 40 67 Fax (00 84) 88 29 66 35

Remarque: Ces bourses sont accordées dans le cadre de projets sélectionnés lors des commissions

mixtes

Bourses individuelles

Niveau et candidats concernés : Etudiants vietnamiens admis dans une université vietnamienne

Age: Moins de 30 ans **Disciplines**: Toutes

Durée du séjour : De 1 à 4 ans

Sélection : Avant le 15 décembre : dépôt des candidatures Début janvier : examen de niveau en langue française

Avant le 10 février : dépôt des dossiers de bourse à l'Ambassade de France ou au Consulat Général à Ho

Chi Minh-Ville

Financement: Les candidats retenus bénéficient de la gratuité de l'inscription à l'université, de la couverture sociale, ainsi que des avantages liés au statut de boursier du Gouvernement français

Où s'adresser?

Ambassade de France

Service Culturel, Scientifique et de Coopération

57, Tran Hung Dao

HANOÏ

Tél. (00 84) 4 825 27 19 Fax (00 84) 4 824 56 55

Mél: cultfra@netnam.org.vn

Consulat Général de France

Service Culturel

27, rue Nguyen Thi Minh Khai

P. 142 HO CHI MINH-VILLE

Tél. (00 84) 88 24 40 67

Fax (00 84) 88 29 66 35

Remarque : Les candidats doivent être en mesure de financer leur voyage aller-retour en France et justifier de ressources suffisantes pour assurer les frais d'hébergement et de séjour

Amériques

Canada, Etats-unis

Programme CHATEAUBRIAND

Niveau et candidats concernés : Doctorants et jeunes post-doctorants

Disciplines: Sciences exactes, médecine,

sciences humaines et sociales

Durée du séjour : De 3 à 24 mois (en moyenne 1 an)

Sélection : Dépôt des candidatures à l'Ambassade de France du pays concerné avant le 30 novembre

Canada: Sélection effectuée par l'Ambassade

Etats-Unis : Après consultation d'experts français et américains, une commission de présélection, réunie à Washington, fixe la durée pour chaque stage

Décision prise par le MAE

Financement: Pour les Etats-Unis, participation accrue d'entreprises industrielles françaises (avec association au choix des chercheurs et des laboratoires d'acccueil retenus)

Allocation de stage exonérée d'impôt

Prise en charge des voyages aller-retour

Où s'adresser?

Canada:

Ambassade de France Service scientifique 464, rue Wilbrod OTTAWA K1N 6M8

Ontario

Tél. (00 1 613) 593 74 12 Fax (00 1 613) 238 78 84 Mél: sciefran@amba-ottawa.fr

Etats-Unis:

Ambassade de France

Mission scientifique et technologique

4101 Reservoir Road, N.W.

WASHINGTON, DC 20007-2176

Tél.: (00 1 202) 944 6246 Fax: (00 1 202) 944 6244

Mél: chateaubriand@amb-wash.fr

Site Internet: http://www.chateaubriand.amb-wash.fr

Remarque : Les candidats doivent avoir une bonne connaissance du français ; des stages linguistiques pourraient être requis pour les chercheurs en sciences exactes et en médecine

Amériques

Brésil

Programme CAPES/COFECUB

Niveau et candidats concernés: Uniquement dans le cadre de l'appui aux projets de recherche conjoints retenus, chercheurs brésiliens (niveau DEA ou thèse de doctorat, doctorants, post-doctorants et docteurs ingénieurs) désireux d'effectuer une formation en France

Disciplines: Toutes (recherche)

Durée du séjour : De 2 à 6 semaines pour les missions de courte durée des enseignants chercheurs, 6 mois à 1 an pour les bourses post-doctorales, 1 à 3 ans pour les bourses doctorales (notamment dans le cadre de la co-tutelle)

Sélection:

mars: appel d'offres pour les projets

juin : dépôt conjoint des dossiers auprès du COFECUB et de la CAPES par les équipes française(s) et brésilienne(s)

octobre : présélection par un comité scientifique français

novembre : sélection lors de la réunion USP/COFECUB (voir remarques et note ci-après)

novembre-décembre : validation de la sélection lors de la réunion du groupe mixte de travail scientifique et technique

Financement : Bourses d'études financées par la CAPES, mobilités confinancées par les parties française et brésilienne

Où s'adresser?

COFECUR

Université de Paris XII Val-de-Marne Avenue du Général de Gaulle 94010 CRETEIL

Tél. 01 45 17 12 63 (ou 12 64)

Fax 01 45 17 12 52 (ou 12 54)

Remarques: Le programme CAPES/COFECUB s'organise autour de 3 types de projets:

- projets du type I (recherche)
- projets du type II et du programme NORTE (appui à la formation à et par la recherche)

Il existe un accord spécifique entre le COFECUB et l'USP; pour ces projets, l'appui public consiste en des missions de courte durée pour des enseignants chercheurs

Note:

CAPES : Coordination pour le perfectionnement des personnels enseignants du ministère brésilien de l'Education nationale

COFECUB: Comité Français d'Evaluation de la Coopération Universitaire avec le Brésil

Programme NORTE: avec les universités amazoniennes

USP: Université de Sao Paulo

Amériques

Argentine, Chili, Colombie, Mexique, Uruguay

Programmes ECOS

Niveau et candidats concernés: Sur la base d'un projet de recherche conjoint entre équipes universitaires françaises et étrangères, chercheurs de niveau DEA et thèse de doctorat, doctorants, post-doctorants et docteurs ingénieurs

Age: Moins de 30 ans **Disciplines**: Toutes

Durée du séjour : Mobilités de courte durée pour les enseignants assurant la co-tutelle, de 3 à 5 ans pour

les thèses de doctorat

Sélection:

Fin novembre : lancement de l'appel d'offres pour les projets

Mars : date limite de dépôt des dossiers Mai-juin : évaluation des dossiers

Septembre : sélection par des comités mixtes

Financement : Financement des mobilités longues par des bourses attribuées par les partenaires latino-

américains

Actions parallèles cofinancées par les parties française et étrangère

Où s'adresser?

ECOS Sud (Argentine, Chili, Uruguay) Université de Paris V - René Descartes

M. Jaisson ou Mme Beaune

42, rue des Saints-Pères

75006 PARIS

Tél. 01 42 86 21 31 Fax 01 42 86 20 95 Mél: ecos@citi2.fr

ECOS Nord (Mexique, Colombie)

Université de Paris IX - Dauphine

Mme Parly

1, place du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny

75016 PARIS

Tél. 01 44 05 44 05 Fax 01 44 05 41 41

Note ECOS: Evaluation et Orientation de la Coopération Scientifique

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie MENRT

http://www/education.gouv.fr

Formalités

La page du ministre - Les priorités

AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES CHERCHEURS ETRANGERS (cf. annexe)

Entrée et séjour des scientifiques étrangers (hors Union Européenne) en France (cf. annexe)

http://www.education.gouv.fr/recherche/etranger/etran.htm

Coopération scientifique et technique

D'autres informations concernant les chercheurs étrangers en France

Guide de la Fondation nationale Alfred Kastler (FNAK)
Procédure d'accueil allégée pour les chercheurs étrangers
Accueil des chercheurs étrangers : une carte de chercheur invité
http://www.cnrs.fr/DRI/guide/formalites/accueil

Financements extérieurs au Lacito

Comment mener des projets de recherche conjoints avec plusieurs partenaires étrangers ?

CNRS

http://www.cnrs.fr/DRI/guide/projet.html

Les organismes de recherche étrangers -européens en particulier- peuvent s'associer au CNRS dans le cadre de programmes communs. Cette procédure permet, entre autres, d'effectuer des missions et d'accueillir des chercheurs. Outre les programmes bilatéraux incitatifs, La Direction des relations internationales apporte son soutien à ces actions au travers des Programmes Internationaux de Coopération Scientifique (PICS), des Laboratoires Européens Associés (LEA), des jumelages, des Laboratoires mixtes internationaux, des Groupements de Recherche Européens (GDRE).

Programmes Internationaux de Coopération Scientifique (PICS)

La recherche scientifique étant par nature internationale, les unités de recherche du CNRS développent une intense activité de coopération avec leurs partenaires étrangers. Les initiatives prises par les laboratoires dans ce domaine résultent, la plupart du temps, d'une démarche spontanée. Le surcoût de cette coopération est soit financé par le soutien de base, soit en obtenant du CNRS des crédits complémentaires de missions dans le cadre des conventions avec nos partenaires étrangers que gère la Direction des Relations Internationales (DRI), soit en faisant appel à des sources de financement externes au CNRS (Programmes d'Actions Intégrées du MAE, ou programmes communautaires de la Commission de l'Union Européenne, par exemple).

Certaines de ces collaborations méritent, au-delà d'échanges ponctuels entre équipes soutenus sur une base annuelle, d'être soutenues par la Direction du CNRS de manière pluriannuelle dans un autre cadre. Ces collaborations « privilégiées » sont désignées sous le nom de Programme International de Coopération Scientifique (PICS). La responsabilité de susciter un dépôt de dossier appartient aux Départements Scientifiques (DS).

Un PICS peut être mis en place, par décision de la Direction Scientifique concernée, à partir d'une collaboration préexistante entre deux ou plusieurs laboratoires français et étrangers qui s'apprécient et ont déjà publié en commun. Un PICS peut aussi être mis en place par une Direction Scientifique pour organiser une coopération entrant dans la stratégie du département. La durée d'un PICS est de 3 ans, avec possibilité d'extension jusqu'à 5 ans.

Parmi les projets proposés, le CNRS et l'organisme ou institution de tutelle du partenaire étranger sont amenés à faire une sélection en utilisant plusieurs critères : qualité du programme scientifique, priorités thématiques des organismes, intérêt de la coopération, excellence des équipes, zones géographiques prioritaires, possibilités de financement par d'autres partenaires, perspectives d'exploitation technologique.

Le PICS repose sur un principe fondamental : l'équilibre des engagements des partenaires. Cet équilibre signifie que les organismes de recherche impliqués dans le PICS apportent des moyens (humains et/ou financiers) équilibrés, en tenant compte des apports extérieurs complémentaires éventuels. Du côté CNRS, les crédits complémentaires accordés aux équipes par la Direction des Relations Internationales pour mener à bien un PICS ont un caractère incitatif et apportent une souplesse et un confort pour mener la coopération. En effet, ils permettent principalement le financement d'accueils et de missions, de l'organisation de séminaires et de réunions de travail, mais aussi d'une partie du surcoût de fonctionnement, voire exceptionnellement d'équipements légers. L'ordre de grandeur des crédits complémentaires est de 100 kFF par an.

Le CNRS (DRI) négocie avec l'organisme partenaire dont dépend le(s) laboratoires(s) étranger(s) l'apport financier de ce dernier dans le cadre de discussions annuelles conduisant aux décisions conjointes relatives aux projets soutenus. Afin de mener ces négociations, il est nécessaire que tout projet de PICS mentionne le budget que votre partenaire scientifique compte obtenir ou a déjà obtenu pour effectuer sa part du programme de recherche. Dans le cas où il a déjà le financement correspondant au soutien de base, il est fortement recommandé qu'il fasse une demande complémentaire à un organisme de son pays afin d'équilibrer le crédit incitatif complémentaire accordé par la DRI (le montant de cette demande est alors communiqué au CNRS dans la fiche financière 3 du dossier). Cette recommandation ne peut pas être une totale obligation car il est à noter que l'obtention par les partenaires de financement complémentaire n'est pas toujours possible, compte tenu du mode de financement de la recherche dans certains pays. Il appartient alors à l'équipe partenaire de prendre en charge le surcoût sur ses crédits propres et de s'y engager. Au terme du PICS, la poursuite éventuelle du programme sera assurée par les moyens de financement habituels des laboratoires.

Depuis leur création en 1985, une trentaine de PICS ont ainsi été mis en place chaque année, répartis pour les trois-quarts dans les pays industrialisés et pour un quart dans les pays en développement PROCEDURE

1.Obtention de l'accord du (des) Département(s) Scientifique(s) concerné(s) sur le principe du dépôt d'un dossier de candidature 2.Retrait du dossier auprès de la DRI 3.Elaboration du projet scientifique 4.Désignation d'un coordonnateur (1) par la ou les équipe(s) française(s) participante(s) 5.Désignation d'un coordonnateur (1) par la ou les équipe(s) étrangère(s) participante(s) 6.Dépôt du dossier auprès de la DRI avant le 31 mai 7.Evaluation du projet et sélection par le(s) Département(s) Scientifique(s) concerné(s) 8.Demande éventuelle de crédits par le laboratoire partenaire auprès de son organisme de tutelle 9.Négociation de la DRI avec les organismes de tutelle français et étrangers. 10.Mise en place du PICS par accord mutuel entre les DRI des organismes partenaires

* Echange de lettres 11. Suivi du PICS conjointement par la DRI et les DS : examen du bilan scientifique et financier annuel établi par les coordonnateurs.

Rôle des coordonnateurs français et étrangers :

- (1) responsables scientifiques du PICS
- (1) interlocuteurs des organismes respectifs partenaires pour tout ce qui concerne l'établissement et le déroulement du programme.
- doivent préparer conjointement le programme scientifique qu'ils soumettent au CNRS et à l'organisme de tutelle étranger dont ils dépendent. En outre, le coordonnateur français remplit pour le CNRS le dossier ci-joint .
- doivent faire le bilan scientifique et financier du PICS au terme de chaque année et la demande financière pour l'année suivante

Constitution du dossier

- •la fiche d'identité du PICS (identification des coordonnateurs, laboratoires partenaires, chercheurs et techniciens participant au programme),
- la description du programme scientifique,
- une fiche financière indiquant l'ordre de grandeur approximatif des moyens mis à la disposition du programme de recherche commun par chaque laboratoire partenaire (en fonctionnement et en équipement, en temps d'utilisation de Très Grands Equipements),
- une demande de crédits complémentaires au CNRS par l'équipe française, nécessaires à la réalisation du programme. Cette dernière demande (et éventuellement les autres fiches) devront être mises à jour chaque année.
- le cas échéant, la demande de crédits complémentaires analogue qu'aurait faite l'équipe étrangère.

Laboratoires Européens Associés (LEA)

Les Laboratoires européens associés sont des laboratoires "sans murs", c'est-à-dire des structures regroupant des laboratoires ou des équipes appartenant à deux ou trois pays d'Europe occidentale, décidés à mettre en commun pendant quatre ans renouvelables les ressources humaines et matérielles pour réaliser un programme de recherche défini conjointement.

Ces LEA sont donc une formule intermédiaire entre les PICS et les laboratoires européens classiques localisés sur un site unique, en général autour de grands équipements communs.

Les LEA sont régis par des conventions signées par les directeurs généraux - ou les présidents - du CNRS et des autres organismes de tutelle. Une annexe financière définit l'apport de chacun pour permettre de veiller à l'équilibre entre les partenaires. Chaque création de LEA correspond ainsi à une fusion d'activités des laboratoires concernés qui conservent cependant leur localisation, leurs statuts, leur mode de gestion et d'évaluation propres.

Chaque LEA est placé sous l'autorité fonctionnelle d'un directeur et d'un conseil scientifique choisis d'un commun accord par les parties signataires.

Au niveau du CNRS, les propositions de nouveaux LEA sont d'abord soumises aux départements scientifiques concernés, la décision de création appartenant au Directeur général. La Direction des relations internationales est chargée de piloter et de coordonner la négociation et l'élaboration des textes constitutifs. Du côté français, le CNRS peut, pour la création des LEA, s'associer à des universités ou à d'autres organismes de recherche publics ou industriels

Jumelages de Laboratoires

Les jumelages ont été initiés à partir de l'année 1990 pour préserver le potentiel scientifique et maintenir des coopérations avec des centres d'excellence en Europe centrale et orientale. Leur création, leur fonctionnement et leur financement sont soumis aux même règles que les LEA.

Aussi, dans les pays en cours d'adhésion à l'Union européenne (Pologne, République tchèque, Hongrie), il peut être envisagé sous certaines conditions (co-financement, respect des règles de protection de la propriété industrielle...) de créer un LEA ou un GDRE (groupement de recherche européen).

Groupements de Recherche Européens (GDRE)

La coopération scientifique européenne évolue de plus en plus vers un partenariat multilatéral. Le CNRS, désireux d'apporter son soutien à cette forme de collaboration, met à la disposition des chercheurs un nouvel outil de coopération scientifique internationale " le Groupement De Recherche Européen " (GDRE). La création d'un GDRE est destinée à répondre au besoin de formalisation et, éventuellement, de soutien financier d'un réseau européen impliquant un ou plusieurs laboratoires français et plusieurs laboratoires étrangers appartenant à plusieurs pays. Ce réseau peut inclure un (ou des) partenaire(s) industriel(s). Il est possible d'associer dans un GDRE un ou deux partenaires non-européens mais la majorité des partenaires impliqués doivent toutefois être européens.

Un GDRE est régi par une convention signée lors de sa création par les représentants des organismes de tutelle des chercheurs partenaires. Une annexe scientifique décrivant les objectifs poursuivis par les membres du GDRE et une annexe financière récapitulant les moyens engagés par eux pour mener le projet de recherche envisagé et les crédits complémentaires éventuellement demandés à cette fin aux parties signataires sont joints à cette convention. Le GDRE est créé pour une durée de quatre ans, éventuellement renouvelable une fois, et est régulièrement évalué par les instances compétentes de chacune des parties signataires.

Les chercheurs désirant proposer un GDRE doivent d'abord contacter au CNRS les départements scientifiques dont ils relèvent. Après accord de principe du Département, la Direction des Relations Internationales du CNRS assure l'instruction du dossier.

Laboratoires Mixtes Internationaux

La politique de coopération internationale du CNRS vise à établir en France et dans d'autres pays des laboratoires conjoints (exemple du LIMMS Laboratory of Integrated Micro Mechatronic Systems, CNRS/Université de Tokyo) avec des partenaires étrangers sélectionnés.

Le choix des pays, des centres d'implantation et des thématiques relève de la Direction générale du CNRS

APPEL D'OFFRES Permanent franco-allemand:

La Deutsche Forshungsgemeinschaft (DFG) et le CNRS ont pour objectif commun de donner une nouvelle impulsion à la coopération de recherche dans les domaines relevant des sciences humaines et sociales, notamment sur des thèmes choisis en commun. Les projets de recherche conjoints devront se développer par la suite dans le cadre des structures et programmes réguliers de financement de al recherche en coopération (notamment les PICS).

Champs disciplinaires retenus:

Histoire de l'art

Histoire des civilisations et des sociétés européennes

Linguistique

Littératures

Orientalismes

Sociologie politique: recherches sur la gouvernance

Sciences juridiques

Renseignements et dépôt des candidatures : Jean-Jacques Boislaroussie, CNRS – Département SHS (Relations internationales), 3, rue Michel-Ange, 75794 Paris cedex 16, Tél. 01 44 96 43 08, courriel <u>jean-jacques.boislaroussie@cnrs-dir.fr</u>

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie MENRT http://www.gouv.fr/technologie

ACI Actions concertées incitatives

réseaux de recherche technologiques : appel à propositions *COGNITIQUE*

Appel à propositions (à consulter sur le web http://www.education.gouv.fr/actu/discours.thml ou chez Charlotte Levantal)

Europe et international

Actions internationales

Union Européenne – 5^{ème} PCRD

Le programme cadre de recherche et de développement technologique

5ème PCRD (à consulter sur le web http://www.education.gouv.fr/technologie/actionsinter/default.html ou chez Charlotte Levantal)

Programmes multilatéraux

Union Européenne : Programme de Recherche et Développement

Des projets de coopération associant des centres de recherche, des universités, des entreprises de pays différents peuvent être proposés dans le cadre des programmes spécifiques communautaires lancés par la Commission européenne. Les informations sur les programmes communautaires, les appels d'offres, sont disponibles sur les sites Web :

http://www.clora.net http://www.cordis.lu

http://www.cordis.lu/tmr.home.html

Contacter également le Bureau du CNRS/CLORA à Bruxelles :

Tel. 32 2 506 8842

Mél.: roger.tarantola@clora.net

Fondation Européenne de la Science (ESF)

1,quai Lezay-Marmésia 67080 STRASBOURG

Tél: 038876 71 00 Fax: 03 88 37 05 32 http://www.esf.org

ONG dont les membres sont des organisations gouvernementales (60 membres, 21 pays)

pour la France: CNRS, INSERM, CEA, IFREMER

Budget (1998) 36 + 80 millions FF

5 comités : Médicale, vie et environnement, physique et sc. Pour l'ingénieur, sciences humaines, sciences

sociales **Opérations**

Exploratory workshops (courte durée)

16 Scientific networks (interdisciplinaire)

33 Scientific programmes (long terme, financé par les pays membres participant)

Research fellowships (limité aux sciences exactes)

European research conferences (euroconférences, financés par l'Union Européenne)

Critère: niveau européen, minimum 5 pays, moyenne 12 pays

Comité sciences humaines

Chef: Professor Willem Blockmans (Pays-Bas)

Contact : Jane Freshwater Tél : 03 88 76 71 26 - é-mail humanities@esf.org

encourage surtout les travaux interdisciplinaires

Activité:

European Research Workshops in the Humanities

4 possibilités en 1999

 $financement: maximum\ 100.000\ F + 10.000\ F\ pour\ les\ actes\ pour\ une\ vingtaine\ de\ participants$

date : 30 juin (affiché au Lacito le 22.4.98)

ESF Standing Committee for the Humanities (SCH)

Summary

The main tasks of this Committee are:

•to encourage interdisciplinary work through the independent evaluation of collaborative research proposals emanating from the scholarly community;

•to identify priority research areas and to play an integrative and co-ordinating role by creating links between research communities which in the Humanities are often small and fragmented.

The Committee is well aware that the ESF is the only European Agency where the Humanities have a place next to the other sciences and where European projects are reviewed, developed and subsequently operated.

The Committee considers it all the more important to be heard as the voice of the Human Sciences in Europe and to continue pleading for a more prominent place for the Humanities in the European landscape.

Membership

Chaired by Professor William R. Shea (France), the Standing Committee for the Humanities has a membership of 28 senior scholars who usually hold positions as chairpersons or members of research councils in their home countries. A limited number of observers from research agencies in non-ESF countries and other relevant organisations are invited.

Activities

The SCH co-ordinates scientific research in the Humanities through 4 Programmes and 4 Networks:

- •Programmes are long-term activities (in general covering a four or five-year period) focused on specific themes. They bring together substantive research projects carried out by multinational teams of researchers, and may include limited fellowship schemes. They are funded by participating Member Organisations.
- •Networks are funded from the ESF general budget on a three-year basis. They are increasingly interdisciplinary in character and are primarily oriented towards co-ordinating activities in order to stimulate and consolidate the European scientific community in a specific field. *Exploratory Workshops*

The Committee also runs a scheme of Exploratory Workshops:

•Since 1997 the SCH offers four awards for Exploratory Workshops in the Humanities. This new workshop scheme has been designed to encourage researchers from across Europe to put forward innovative and creative ideas for European research. Funding is available to support both 'one-off' workshops addressing specific goals and 'exploratory' workshops at which ideas for European collaboration can be examined in depth and plans developed for future actions. Workshops in this scheme have a maximum of 20 participants and include any field of the humanities. **Next call will be launched**

in February 2000

Travel Grants

Travel Grants are available within the framework of the following programme: "Musical Life in Europe, 1600-1900, Circulation, institutions, representation"

ESF Contacts

Antonio Lamarra, Senior Scientific Secretary Marianne Yagoubi, Scientific Secretary Carole Mabrouk, Administrative Assistant Madelise Blumenroeder, Administrative Assistant

Humanities: Overview Programmes and Networks

Current scientific **programmes** in the Humanities include:

Programmes	Duration
Asian Studies initial activity	1995-1998
proposed extension	1999-2001
Cultural Exchange in Europe, c.1400 – c.1700	1999-2003
Individual and Society in the Mediterranean Muslim	1996-1999
World	
Musical Life in Europe, 1600-1900:	1998-2001
circulation, institutions, representation	

Preparatory work is being undertaken for possible programmes on:

•Changing Media, Changing Europe;

Contact: Marianne Yagoubi

•The Impact of National Socialist Occupation, 1938-1950. (provisional title)

Contact: Antonio Lamarra

Old programmes:

•The Evolution of Chemistry in Europe, 1789-1939

(ended 1997 and now publishing);

•The Transformation of the Roman World (ended 1998 and now publishing);

•Concepts and Symbols of the 18th Century in Europe (ended 1999 and now publishing)

Current **networks** in the Humanities include:

Networks	Duration
Early Modern Thought	1998-2000
European Theatre Iconography	1997-2000
Intersign: sign linguistics and data exchange	1998-2000
Science and Visual Image	1996-1999

Old Networks:

- •National Socialist Occupation Policy in World War II (ended 1997 and now publishing);
- •Republicanism: a Shared European Heritage (ended 1998 and now publishing);
- •The Convergence and Divergence of Dialects in a Changing Europe (ended 1998 and now publishing);

Membership of the ESF Standing Committee for the Humanities (SCH)

Professor William R. Shea (Chairman) History of Science, France

Professor Derek E.D. Beales Modern History, United Kingdom

Professor Michael Böhler German Literature, Switzerland

Professor Moritz Csáky Social and Intellectual History, Austria

Professor Erika Fischer-Lichte Theatre Studies, Germany

Professor Kajetan Gantar Classical Philology, Slovenia

Professor Robert Halleux History of Science, Belgium

Professor Bengt Hansson Theoretical Philosophy, Sweden

Doctor Miltiades Hatzopoulos Greek History and Classical Philology, Greece

Professor Josef Jarab Literature, Csech Republic

Professor Turid Karlsen Seim Theology, Norway

Professor Ferenc Kiefer Linguistics, Hungary

Professor Pilar Lopez Prehistory, Spain

Professor Gretty Mizrahi Mirdal Clinical Psychology, Denmark

Professor Aili Nenola Women's Studies, Finland

Professor Vésteinn Ólason Icelandic Literature and Folklore, Iceland

Professor Sevket Pamuk Economic History, Turkey

Professor Alain Peyraube Linguistics, France

Professor Eda Sagarra German Literature, Ireland

Professor Rafaella Simili History of Science, Italy

Professor Luis Filipe Sousa Barreto Early Modern History, Portugal

Professor Stanislas Tabaczynski Medieval Archaeology and Economic and Cultural Anthropology,

Poland

Professor W. J. van den Akker Modern Literature, The Netherlands

Professor Adriaan Verhulst Medieval History, Belgium

Subject representatives

Professor Robert Ilbert Islamic Studies, France

Professor Ekkehard König Linguistics, Germany

Observers

Professor William Ferris National Endowment for the Humanities, USA

Professor Shaul Shaked Israel Academy of Sciences and Humanities

From the European Science Foundation

Dr. Antonio Lamarra Secretary to the Standing Committee for the Humanities

Ms. Marianne Yagoubi Secretary for Humanities and Social Sciences

Ms. Carole Mabrouk Administrative Assistant

Ms. Madelise Blumenroeder Administrative Assistant

Euroconférences Euresco

Co-sponsored by the European Science Foundation and the Euroconferences Activity of European Union The EURESCO Programme is run by the European Science Foundation with co-sponsoring from the Euroconferences Activity of the European Union.

Each conference consists of a series of meetings, held typically every other year. There are neither written contributions nor proceedings. Unconventional ideas and new approaches, not yet fully explored, are encouraged. The conferences are open to all scientists, whether from academia or industry.

Application possible

Deadline: 15 September 1999

Enquiries should be directed to the Head of the EURESCO Unit:

Dr. Josip Hendekovic,

ESF, 1 quai Lezay-Marnésia, 67080 Strasbourg Cedex, France

Financements extérieurs au Lacito

Comment participer à des Congrès, colloques en France et à l'étranger ?

Organisation de colloques, tables rondes, séminaires en France

CNRS

http:///www.cnrs.fr/SHS/organisation/colloqueshttp://www.cnrs.fr/DRI/guide/congres.html

Les **départements scientifiques** du CNRS organisent chaque année un certain nombre de réunions qui leur sont propres, et participent, avec d'autres organismes nationaux et internationaux au financement de congrès en France.

La **Direction des relations internationales** ne finance pas en principe directement de colloques, à deux exceptions près :

- au titre de son accord avec la NSF (Etats-Unis), la DRI finance des séminaires bilatéraux francoaméricains (10 participants de part et d'autre)
- l'accord avec le Japon prévoit l'organisation de deux séminaires bilatéraux annuels situés respectivement dans chacun des pays signataires.

Les propositions de colloques reçoivent un traitement commun, qu'elles soient formulées par des chercheurs du CNRS, des responsables d'unités de recherche ou des universitaires.

Leur examen est assuré par les sections compétentes du Comité national du CNRS au cours de l'année qui précède celle retenue pour le déroulement du colloque.

Le choix définitif est effectué par les départements qui décident également du financement.

La préparation matérielle des réunions incombe aux organisateurs scientifiques en liaison avec les délégations chargées de la gestion des crédits.

Il convient de respecter les dispositions de la loi relative à l'emploi de la langue française (art. 6 de la loi n° 94-665 du 4 août 1994).

Procédures d'examen des demandes de subvention des colloques par le Comité national **Dates** de dépôt des dossiers :

15 janvier pour colloque qui ont lieu du 1^{er} septembre au 31 décembre de l'année en cours **15 juin** pour colloque qui ont lieu du 1^{er} janvier au 31 août de l'année suivante

Dossier :

Demande sur papier libre avec :

- 1 Une fiche synthétique indiquant :
- le titre :
- le lieu et la date ;
- les nom, prénom et coordonnées de l'organisateur (préciser s'il appartient à une unité CNRS ou associée au CNRS;
- la (ou les) section(s) du Comité national concernée(s) (3 au maximum)
- le budget prévisionnel en dépenses et recettes, où seront indiqués le montant de la subvention demandée au département et le montant des contributions éventuellement demandées à des partenaires (le projet de budget ne devra pas inclure les dépenses de publication des actes)
- 2 Un dossier scientifique argumenté comportant :
- un exposé de la thématique ;
- la nature du colloque (bilatéral, international...);
- une présentation du comité d'organisation ;
- le programme prévisionnel (fournir la liste des communications prévues et des intervenants ayant accepté de donner une communication, en précisant leur nationalité lorsqu'il s'agit d'intervenants étrangers).

Fournir deux dossiers par section du Comité national consulté.

Contact : Annick Trubert

Département SHS

Cellule « Budget et fiances » Colloques SHS

Tél. 01 44 96 421 30

Informations:

http://www.cnrs.fr/SHS/organisation/colloques/colloques.html

Ministère des Affaires Etrangères MAE

Financement : participation au congrès de personnalités scientifiques étrangères, jeunes très brillants, pays en voie de développement

Calendrier:

Congrès du 1^{er} trimestre : avant le 15 octobre de l'année précédente Congrès du 2^{ème} trimestre : avant le 15 janvier de l'année en cours Congrès du 3^{ème} trimestre : avant le 15 mars de l'année en cours Congrès du 4^{ème} trimestre : avant le 15 mai de l'année en cours

Réponse: 2 mois après le dépôt du dossier

Contact : Direction de la Coopération Scientifique et Technique

Mission de l'Appui Scientifique et technique

Bureau des congrès internationaux 244, boulevard Saint-Germain

7503 PARIS 07 sp Madame Bédrane

Tél.: 01 43 17 89 67, Fax: 01 43 17 89 50

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie MENRT

Organisations de congrès (à vérifier)

Financement : organisation du congrès et/ou éventuellement édition des actes

calendrier: en continu, au moins 6 mois avant

Contact : Direction de l'information Scientifique, des Technologies Nouvelles et des Bibliothèques

Délégation aux Relations Internationales et à la coopération

1, rue Décartes, 75231 Paris cedex 05 Tél :01 46 34 91, Fax 01 46 34 36 34 Bureau des colloques scientifiques

Madame Levy Tél: 01 55 55 75 25

Programme ACCES

Appel d'offres du programme ACCES

Accueil de chercheurs des pays **d'Europe centrale** et orientale dans des séminaires, colloques ou congrès organisés en France.

Le Bureau Europe occidentale et orientale du Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, afin de favoriser et d'intensifier les relations entre les laboratoires français et ceux des pays d'Europe centrale et orientale a mis en place un dispositif dit « programme ACCES » pour encourager la participation de chercheurs originaires de ces pays à des séminaires, colloques ou congrès organisés en France.

Constitution des dossiers

Les dossiers doivent être constitués et présentés par l'organisateur de la manifestation scientifique selon le formulaire de candidature qui peuvent être téléchargés. Ils comprennent notamment les documents suivants :

- ® le formulaire de candidature
- ® un relevé d'identité bancaire du comptable chargé de la gestion de la manifestation (à l'exception des comptes personnels)
- ® le programme détaillé de la manifestation
- ® le CV de chaque participant.

Les demandes ne devront pas concerner des chercheurs étrangers résidant en France de façon habituelle.

Financement : L'aide accordée couvre les frais de voyage aller-retour et/ou les frais de séjour. Les frais d'inscription peuvent aussi être pris en charge dans quelques cas exceptionnels dûment motivés.

Dates : au moins quatre mois avant la date prévue de la manifestation. Ces dossiers seront expertisés dans les trois à quatre mois qui suivent la date de réception.

Dépôt des dossiers : Les dossiers devront être déposés en deux exemplaires au :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Délégation aux Relations Internationales et à la Coopération

Sous-direction des relations bilatérales

Bureau Europe occidentale et orientale Mme Elisabeth LEGRAND 4, rue Danton 75006 PARIS Madame Elisabeth Legrand Tél 01 46 34 38 49 Collaboratrice Madame Busseau Tél 01 46 34 38 91 http://www.education.gouv.fr/accesb.htm

Carré des sciences : réservation amphithéâtre

Tél: 01 46 31 31 06, fax 01 46 34 36 34

Délégation générale à la Langue Française

Aide à l'interprétation simultanée

Date: 6 mois avant la manifestation

Financement : 50% du coût de l'interprétation (voyage et séjour des interprètes exclus)

(Source: Le journal du CNRS, avril 1998)

Participation à des congrès à l'étranger

Ministère des Affaires Etrangères

http.www.France.diplomatie.fr/culture/france/partenar/dcst http://www.cnrs.fr/DRI/guide/congres.html

Le Ministère des affaires étrangères (MAE) réserve chaque année un crédit pour permettre aux chercheurs du CNRS (à l'exception des chercheurs relevant du Département SHS) de se rendre à des congrès à l'étranger.

Pour tout renseignement contacter les départements scientifiques du CNRS. Les chercheurs relevant du Département HSH doivent s'adresser directement au Ministère des Affaires Etrangères.

Financement : frais de voyage uniquement.

Procédures

Demander par écrit un dossier à remplir en indiquant titre du congrès, lieu, date, organisateurs et titre de communication proposée (acceptée si possible) :

Les dossiers sont à retourner selon le **calendrier** suivant :

Congrès du 1^{er} trimestre : avant le 15 octobre de l'année précédente Congrès du 2^{ème} trimestre : avant le 15 janvier de l'année en cours Congrès du 3^{ème} trimestre : avant le 15 mars de l'année en cours Congrès du 4^{ème} trimestre : avant le 15 mai de l'année en cours **Réponse** aux chercheurs : 2 mois après le dépôt du dossier

Contact :

Direction de la Coopération Scientifique et Technique

Mission de l'Appui Scientifique et technique

Bureau des congrès internationaux 244, boulevard Saint-Germain

75303 PARIS 07 sp Madame Bédrane Tél.: 01 43 17 89 67 Fax: 01 43 17 89 50

Le Ministère des Affaires Etrangères (Direction de la Coopération Scientifique et Technique) a mis en place un dispositif de soutien à la participation aux colloques et congrès, afin de contribuer aux échanges scientifiques internationaux, en amont de ses actions de coopération.

Ce dispositif concerne les manifestations internationales qui se tiennent à l'étranger (participation de chercheurs français) et en France (participation de chercheurs étrangers).

Examen des demandes : Les demandes sont examinées par un comité d'experts scientifiques extérieurs, ainsi que d'experts sectoriels internes à la direction.

Ce comité se réunit 4 fois par an.

Critères de sélection

Les principaux critères de sélection sont :

- la qualité scientifique du congrès, son caractère novateur et porteur pour la science française et la science en général
- la qualité scientifique du (ou des) demandeur(s)
- l'acceptation de la (ou des) communication(s) par les organisateurs du congrès
- l'encouragement à la mobilité des jeunes chercheurs
- l'adéquation du thème et du lieu du congrès avec des priorités géographiques et sectorielles.

Principes et modalités de financement

L'aide accordée sert au financement de tout ou partie des frais de voyage, à l'exclusion de tous les autres frais.

Elle se concrétise par le versement d'une subvention forfaitaire ou par la mise en place d'un titre de transport.

Conditions requises de demande d'aide financière

Demande pour une délégation

1. Généralités

Dans le cas où une subvention serait accordée, le ministère des Affaires étrangères se réserve la possibilité de modifier la composition de la délégation initialement prévue en y ajoutant des demandes présentées à titre individuel et retenues par le Comité de Sélection.

2. Composition du dossier

2. Composition da dossier		
PIECES A FOURNIR	"SCIENCES EXACTES"	"SCIENCES SOCIALESET
		HUMAINES"
Formulaire	6 exemplaires	3 exemplaires
Résumé thématique et place du	4 exemplaires	3 exemplaires
congrès dans le domaine (1 page)	-	-
Programme officiel du Congrès	4 exemplaires	3 exemplaires
Curriculum Vitae des personnes	4 exemplaires	3 exemplaires
pour lesquelles l'aide est sollicitée		
Résumé de chacune des	4 exemplaires	3 exemplaires
communications présentées par les		
participants concernés		

Demande individuelle

- 1. Généralités
- les chercheurs relevant des Comités, d'Organismes ou d'Instituts scientifiques, doivent présenter leur demande au service compétent des établissements considérés.
- les universitaires doivent adresser leur dossier, visé par le Président de l'Université, directement au ministère des Affaires étrangères. C'est également le cas pour les chercheurs CNRS en sciences sociales et humaines.
- 2. Composition du dossier

PIECES A FOURNIR	"SCIENCES EXACTES"	"SCIENCES SOCIALESET
		HUMAINES"
Formulaire	6 exemplaires	3 exemplaires
Résumé thématique et place du	4 exemplaires	3 exemplaires
congrès dans le domaine (1 page)		
Programme officiel du Congrès	4 exemplaires	3 exemplaires
Résumé de la (ou des)	4 exemplaires	3 exemplaires
communication(s)		
Curriculum Vitae	4 exemplaires	3 exemplaires
Résumé des trois meilleures	4 exemplaires	3 exemplaires
publications au cours des cinq		
dernières années		

Dépôt des dossiers

Les dossiers complets, dûment remplis et signés, doivent être retournés par écrit au Bureau des Congrès du ministère des Affaires étrangères, Direction de la Coopération Scientifique et Technique, Mission de l'Appui Scientifique et Technique, Bureau des Congrès Internationaux, 244 Boulevard Saint-Germain 75303 PARIS 07 SP.

- Congrès du 1er trimestre : AVANT LE 15 OCTOBRE DE L'ANNEE PRECEDENTE
- Congrès du 2e trimestre : AVANT LE 15 JANVIER DE L'ANNEE EN COURS
- Congrès du 3e trimestre : AVANT LE 15 MARS DE L'ANNEE EN COURS
- Congrès du 4e trimestre : AVANT LE 15 MAI DE L'ANNEE EN COURS

A l'issue du congrès, un rapport de mission (en 3 exemplaires) devra être adressé au ministère des Affaires étrangères, à l'adresse précitée.

NB: un dossier incomplet ne pourra pas être examiné

Si vous pouvez postuler:

Téléchargez le formulaire de demande (Microsoft Word) :

- · Congrès à l'étranger
- Congrès en France

http.www.France.diplomatie.fr/culture/france/partenar/dcst

Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche

Programme PARCECO

Appel d'offres du programme PARCECO

Participation de conférenciers français dans des séminaires ou écoles d'été organisés dans des pays d'Europe centrale et orientale.

Le Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, afin de faciliter la participation d'intervenants français dans des séminaires et des écoles d'été de haut niveau organisés dans les pays d'Europe centrale et orientale a mis en place le programme PARCECO.

Notons que les définitions données ci-dessous le sont à titre informatif. Toute formule intermédiaire ou mixte (associant des enseignements de haut niveau à des sessions de discussions entre spécialistes) est envisageable. On évitera cependant le schéma des «conférences», manifestations ayant un large spectre scientifique et d'une ampleur supérieure à celle proposée ici.

1. Ecoles d'été

Une école d'été (qui peut se tenir en toute saison, mais toujours pendant les périodes de vacances universitaires) a un caractère pédagogique marqué. Elle porte sur des enseignements plus avancés que ceux qui font partie du cursus habituel des Universités et s'adresse à des étudiants de 3ème cycle, des docteurs, voire des enseignants confirmés.

A titre d'information, une école d'été dure de une à deux semaines et peut regrouper, selon les spécialités, de 5 à 10 conférenciers et quelques dizaines d'auditeurs.

2. Séminaires

De durée plus courte (3 à 5 jours) et avec une participation plus restreinte, les séminaires doivent permettre, sur des sujets spécialisés et de manière plus informelle que pour les écoles d'été, un débat d'idées et un échange approfondi entre scientifiques de niveau comparable. L'aspect didactique doit cependant rester important dans ces réunions, qui peuvent souvent être utiles à des «auditeurs libres», sélectionnés parmi les étudiants de troisième cycle ou parmi les jeunes chercheurs engagés dans cette spécialité.

3. Disciplines retenues

Ce programme est ouvert à toutes les disciplines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales. Le caractère innovant du programme, l'approche pluridisciplinaire, la qualité scientifique du projet seront les critères de sélection. Certains domaines technologiques d'intérêt collectif (tels, à titre d'exemples, l'environnement ou la maîtrise de l'énergie) sont également les bienvenus.

4. Nationalité des conférenciers

Les conférenciers se rendant dans des séminaires ou écoles d'été organisés dans les pays de l'Est doivent en principe être de nationalité française ou travailler dans un laboratoire français, mais des dérogations pourront être accordées, au cas par cas, pour quelques spécialistes étrangers, s'il est démontré que leur présence est utile à la qualité scientifique de la manifestation.

Au plan local, les auditeurs ou participants devront être en majorité citoyens du pays d'accueil.

5. Langues

Le français est recommandé comme langue de travail. Cependant, une autre langue pourra être partiellement utilisé, si cela se révèle nécessaire au succès de la réunion.

6. Constitution des dossiers

Les dossiers doivent être constitués et présentés par le laboratoire ou organisme français assumant la responsabilité de la coordination de la contribution française à la manifestation scientifique concernée. Ils comprennent les documents suivants :

- ® un formulaire de demande (téléchargement, au format .rtf, du formulaire de demande)
- ® un relevé d'identité bancaire du comptable chargé de la gestion de la manifestation,
- ® le programme détaillé de la manifestation,
- ® le curriculum vitae de chaque conférencier.

7. Financement

L'aide accordée couvre les frais de voyage aller-retour et/ou les frais de séjour dans les limites applicables aux personnels de l'Etat et assimilés.

8. Examen des dossiers

Calendrier :.au moins quatre mois avant la date prévue de la manifestation. Ils seront expertisés dans les trois à quatre mois qui suivent la date de réception.

Les dossiers devront être déposés en deux exemplaires au :

Contact:

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE

Délégation aux relations internationales et à la coopération

Sous-direction des interventions bilatérales

Bureau Europe occidentale et orientale

Mme Elisabeth LEGRAND

4, rue Danton 75006 PARIS

Tél: 01 46 34 35 35 Fax: 01 46 34 34 72

http:///www.education.gouv.fr/parceco.htm

Bourses

Etudiants français poursuivant leurs études en France

CNRS

Formation par la recherche : bourses de doctorat pour ingénieurs

Année universitaire 1998-99

Le CNRS offre un contingent de bourses de doctorat pour ingénieurs à des candidats qui se destinent à des professions du secteur industriel et plus généralement économique, et qui désirent acquérir, à l'issue de leur scolarité, une formation complémentaire par la recherche.

Les bénéficiaires de ces bourses pourront être accueillis à partir du 1^{er} septembre 1998 dans les laboratoires et formations de recherche du CNRS ou associés au CNRS, répartis sur l'ensemble du territoire national.

Conditions d'accès

Peuvent faire acte de candidature les jeunes gens :

- agés de moins de 27 ans au 1^{er} octobre 1998 (avec majoration de la durée des services militaires éventuellement accomplis),
- titulaires du diplôme délivré par l'une des écoles figurant sur la liste établie par le CNRS (voir cas particuliers pour chaque département scientifique).

Quatre types de bourses sont proposés :

- **bourses financées par le CNRS :** Elles sont attribuées pour une année, reconduites tacitement pour une seconde année et peuvent être renouvelées pour une troisième année. Leur taux mensuel brut est fixé à 8 726 F.
- **bourses co-financées par le CNRS et une entreprise :** Elles sont attribuées pour 3 ans max. Leur taux mensuel brut est fixé à 10 603 F ?
- **bourses co-financées par le CNRS et une région :** Elles sont attribuées pour 3 ans max. Leur taux mensuel brut est fixé à 8 726 F
- **bourses co-financées par le CNRS**, **une région et une entreprise**: Elles sont attribuées pour 3 ans max. Leur taux mensuel brut est fixé à 8 726 F.

Les décisions d'attribution des bourses seront prises après avis du directeur de l'école, des directeurs des laboratoires d'accueil concernés et après consultation d'un comité scientifique spécialisé.

La législation sur la sécurité sociale, celle relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles sont applicable aux intéressés.

Sciences de l'homme et de la société : Les candidats doivent d'une part, être titulaire d'un DEA (ou équivalent) et d'autre part, présenter un thème de recherche qui ouvre soit sur un transfert de connaissance en direction du monde socio-économique, soit sur le développement d'applications, soit sure mise en valeur culturelle.

Retrait des dossiers : dans les grandes écoles, dans les universités, dans toutes les délégations du CNRS **Dépôt des dossiers** : doit être effectué au siège de la délégation dont relève le laboratoire d'accueil, le 1^{er} mars 1998 au plus tard

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie MENRT http://www.educationgouv.fr/recherche/form Doc/welcome.html

Les Bourses de DEA

Destinées aux étudiants préparant un diplôme d'études approfondies, dans un établissement d'enseignement supérieur habilité à le délivrer, elles sont allouées par le recteur d'académie dans le cadre d'un contingent fixé au niveau ministériel.

Le dossier de demande est à retirer auprès de l'université et à retourner à l'adresse indiquée en couverture dans les délais impartis même si l'inscription dans la formation n'est pas encore définitive. Les délais sont impératifs.

La circulaire n°32 du 7 septembre 1995 apporte toutes les précisions nécessaires sur les modalités d'attribution.

L'allocation de recherche

L'allocation de recherche est un salaire versé par le ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée afin de permettre au doctorant de se consacrer pleinement et exclusivement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse.

L'allocation de recherche est attribuée pour 2 ans, avec possibilité d'obtenir une 3ème année après examen de l'état d'avancement des travaux (la totalité des étudiants peuvent prétendre et obtenir après examen de l'état d'avancement des travaux la 3ème année).

Le montant de l'allocation est de 7 400 F bruts mensuels.

- les conditions à remplir pour postuler à une allocation de recherche
- la procédure en vigueur en 1998
- les textes de références

Conditions pour postuler a une allocation de recherche

Diplômes:

L'étudiant qui souhaite bénéficier d'une allocation de recherche doit en faire la demande l'année d'obtention du DEA (ou une dispense de DEA) et avant première inscription en thèse, à la rentrée universitaire.

Des **dérogations** sont possibles si, entre l'année d'obtention du DEA et l'année de candidature, l'étudiant a :

- effectué son service national, quelle que soit la durée de celui-ci, ou accompagné son conjoint qui effectuait son service national à l'étranger
- préparé et présenté l'agrégation ou le CAPES,
- effectué le stage pratique de l'agrégation ou du CAPES,
- été en congé de maternité ou de maladie pendant plus de quatre mois,
- effectué un stage d'études de longue durée à l'étranger.

Age

moins de 25 ans. Des dérogations sont possibles pour les étudiants âgés de moins de 30 ans au 1er janvier de l'année de candidature.

Situation au regard du service national:

être libéré des obligations militaires ou bénéficier d'un report d'incorporation d'un an à compter de la rentrée universitaire.

Nationalité:

l'étudiant candidat au bénéfice de l'allocation de recherche doit être français (ou en instance de naturalisation),

ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, ou avoir effectué toutes ses études supérieures en France.

Le monitorat

Qu'est-ce que le monitorat ?

Une pratique d'enseignement et une préparation aux fonctions d'enseignant-chercheur en parallèle à votre travail de recherche.

Une initiation par la pratique : le moniteur anime en premier cycle 64 heures de travaux dirigés ou 96 heures de travaux pratiques, c'est-à-dire 2 à 3 heures par semaine pendant l'année universitaire, de préférence en premier cycle.

Le moniteur bénéficie de l'aide d'un tuteur pédagogique.

Une formation généraliste au métier d'enseignant-chercheur : 10 jours de formation annuels sont organisés par un centre d'initiation à l'enseignement supérieur (CIES) (1).Le moniteur y reçoit, une formation générale à l'utilisation des bases de données, aux méthodes de communication, ainsi qu'une information sur le fonctionnement des universités et l'administration de la recherche, en France et à l'étranger. (1)cf. liste des CIES en annexe.

Une rémunération complémentaire à l'allocation de recherche : d'un montant mensuel de 2 200F, l'indemnité de monitorat s'ajoute aux 7 400 F bruts mensuels de l'allocation de recherche. Le moniteur perçoit donc 9600 F bruts par mois. La durée du contrat de monitorat peut être de 3 ans après l'obtention du DEA. Elle ne peut cependant excéder la durée d'attribution de l'allocation de recherche à laquelle elle est associée.

Un début de carrière : en cas de recrutement ultérieur comme maître de conférences, le stage sera réduit à un an (au lieu de deux) et la titularisation intervient directement au 2ème échelon du corps à condition d'avoir exercé la fonction de moniteur pendant trois ans. Le salaire de départ sera d'environ 13 650 F bruts par mois. De nombreux employeurs, privés ou publics, apprécient également l'expérience vécue par les jeunes doctorants moniteurs.

- conditions à remplir pour postuler à une allocation de moniteur
- procédure et démarches (la liste des CIES)
- Les textes de références

Associations, Fondations, Institutions privées

Bourse Eugène Fleischmann

Offerte annuellement par la société d'ethnologie à un jeune docteur ou **doctorant** en fin de thèse souhaitant mener une recherche en épistémologie, ethnologie ou sociologie comparative, ethnologie préhistorique ou ethnomusicologie.

Montant: 45 KF

Candidature avant le 1^{er} décembre : dossier (2 ex.) avec CV, projet de recherche, publications

antérieures, rapport de soutenance

Contact: société d'ethnologie, Paris 10, 92023 Nanterre

Tél. 01 46 69 25 90

Fonds Louis Dumont d'aide à la Recherche en Anthropologie Sociale

Aide temporaire à la recherche

Public concerné : l'aide s'adresse à des chercheurs plus ou moins débutants, résidant en France, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère.

Objectif : il s'agit de donner un complément de ressources à un chercheur, soit pendant l'enquête sur le terrain, soit lors de l'élaboration du matériel déjà recueilli.

Nombre annuel d'attributions : 1.

Critères de sélection : la candidature doit être adressée au Président-Fondateur Louis Dumont et comprendre :

- un curriculum vitae indiquant la situation familiale, les moyens d'existence dans les dernières années et les autres subventions sollicitées.
- une note donnant le détail de la formation obtenue,
- les textes déjà produits,
- un programme de travail à court terme, avec le budget correspondant, et une indication des projets à venir.

Calendrier:

- Appel d'offres lancé chaque année pour une période de deux mois, du 1er décembre au 31 janvier ;
- En dehors de cette période, aucun dossier n'est pris en compte ;
- La décision est prise, au plus tard, le 15 avril.

N.B. Il s'agit exclusivement d'anthropologie sociale.

Avoir reçu une formation en anthropologie est essentiel.

Où s'adresser?

Fonds Louis Dumont d'Aide à la Recherche en Anthropologie Sociale 11, rue Lagrange

75005 Paris

Fondation CANON

A compléter

ANNEXES

PAI - Programmes d'actions intégrées

http://www.cnrs.fr/DRI Appel d'offres

Appel d'offres 2000

Projet de recherche, établi **conjoint**ement entre une équipe française de recherche et une équipe étrangère, auquel deux pays décident, après évaluation, d'accorder un appui.

Les laboratoires de recherche publics ou privés (Universités, centres et instituts, Grandes Ecoles) peuvent présenter des projets.

Toutes disciplines sont concernées.

Les PAI **financent** le coût des voyages et des séjours courts nécessaires à la réalisation du projet, à l'exclusion de tout salaire ou frais d'expérimentation. La partie française soutient les mobilités françaises (frais de voyage et de séjour) sauf dans le cas des Programmes Platon, Balaton, Proteus et Barrande où chacun prend en charge les dépenses occasionnées dans sa propre monnaie (voyages de ses ressortissants et accueils des partenaires).

La **durée** d'une action intégrée est de deux ans. Selon les programmes une troisième année dite année de valorisation peut être accordée à titre exceptionnel pour permettre l'ouverture soit vers un partenaire industriel, soit un programme international en général communautaire.

Calendrier des dates de dépôt des dossiers par programme pour l'année 2000 :

Europe de l'Ouest

PICASSO (Espagne)	30 avril 1999
ALLIANCE (Royaume Uni)	1 ^{er} mai 1999
AMADEUS (Autriche)	1 ^{er} mai 1999
VAN GOGH (Pays Bas)	1 ^{er} mai 1999
PLATON (Grèce)	3 mai 19999
GALILEE (Italie)	15 mai 1999
TOURNESOL (Com. Flamande Belgique)	31 mai 1999
TOURNESOL (Com. Française Belgique)	1 ^{er} mai 1999
PROCOPE (Allemagne)	31 mai 1999
Funono do l'Est	

Europe de	l'Est
-----------	-------

PROTEUS (Slovénie)	1 ^{er} mai 1999
BALATON	1 ^{er} mai 1999
BARRANDE (République tchèque)	31 mai 1999
POLONIUM (Pologne)	30 septembre 1999

Les fichiers de **renseignements** et les **formulaires** concernant chaque programme sont téléchargeables sur le site internet : http://www.cies.fr/pai

Les formulaires sont à retourner **par courrier**, aux dates et aux <u>adresses précisées pour chaque</u> programme

Informations: http://www.cnrs.fr/DRI appel d'offres

Conventions de coopération internationale du CNRS (12.10.99)

http://www.cnrs.fr/DRI/Aoffres/index.html

Dates limites de dépôt des dossiers en 1999

15 juillet	15 septembre
Europe Centrale et Orientale et ex URSS	Portugal
Europe de l'Ouest (à l'exception de la Grande-	Argentine, Brésil, Chili, Cuba, Venezuela, Mexique
Bretagne, pour les projets conjoints CNRS/Royal	(pour les autres pays d'Amérique latine, contacter la
Society, 1 ^{er} septembre et du Portugal 15 septembre)	DRI)
Israël	Australie
Japon (Accord JSPS)	Canada (CMRS)
Algérie, Maroc, Tunisie, Liban, Egypte	Chine, Taïwan
Vietnam	Corée du Sud
	Inde
	Japon (Accords STA, AIST)

Certains accords particuliers impliquent un formulaire particulier :

Etats-Unis – CNRS/NSF

Japon: CNRS/Accords AIST,STA

Irlande: CNRS/Forbairt

Le formulaire de dépôt d'un projet de recherche doit être rempli en ligne

Le **dossier** (planning, formulaire administratif et notice explicative) est disponible :

http://www.cnrs.fr/DRI/Formulaire/Formulaire.html

Des informations pratique et une aide téléphonique (05 62 24 25 31 du lundi au vendredi, de 8h30 à 18

h) sont disponibles.

Conventions d'échanges

Liste des organismes étrangers avec lesquels le CNRS a signé des conventions d'échanges http://www.cnrs/DRI/DRI/listeAcc.html

LISTE DES ACCORDS EXIGEANT LE DEPOT CONJOINT DES PROJETS:

AFRIQUE DU SUD : Accord CNRS/NRF (National Research Foundation)

ALGERIE: Accord CNRS/Direction de la Recherche Scientifique (DRS)

ARGENTINE: Accord CNRS/Conseil National de Recherches Scientifiques et Techniques (CONICET)

BELGIOUE: Accord CNRS/Commissariat Général des Relations Internationales de la Communauté

Française (CGRI)/Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS)

BELGIQUE : Accord CNRS/Ministère de la Communauté Flamande (MCF)

BRESIL : Accord CNRS/Conseil National de Développement Scientifique et Technologique (CNPq)

BULGARIE: Accord CNRS/Académie Bulgare des Sciences (BAS)

CANADA: Accord CNRS/Conseil National de Recherches du Canada (CNRC) Sciences exactes et naturelles (exclusivement avec les laboratoires des Divisions du CNRC); Accord CNRS/ Conseil de Recherches Médicales (CRM)

CHILI: Accord CNRS/Commission Nationale de Recherche Scientifique et Technologie (CONICYT)

CHINE: Accord CNRS/Académie des Sciences (AS), CNRS/Fondation Nationale des Sciences

Naturelles de Chine (NSFC), CNRS/Académie des Sciences Sociales de Chine (ASSC), CNRS/Accord CNRS/KC Wong Education Foundation

COREE DU SUD: Accord CNRS/Korea Science and Engineering Foundation (KOSEF)

CUBA: Accord CNRS/Ministerio de Ciencia, Technologica y Medio Ambiante (CITMA)

EGYPTE: Accord CNRS/Académie de la Recherche Scientifique et de la Technologie (ARST)

ESPAGNE :Accord CNRS/Consejo Superior de Investigaciones Cientificas (CSIC). Dépôt uniquement les années impaires pour un démarrage du projet les années paires. Il conviendra donc d'indiquer dans le dossier le nombre et la durée des missions prévues pour le projet au titre de la 1ère année (année paire) et de la seconde année (année impaire)

ETATS-UNIS: Accord CNRS/National Science Foundation (NSF)

GRANDE-BRETAGNE: Accord CNRS/Royal Society (RS) projets portant sur deux ans

GRECE: The National Hellenic Research Foundation (NHRF)

HONGRIE: Accord CNRS/Académie des Sciences (MTA)

INDE: Accord CNRS/Council of Scientific and Industrial Research (CSIR)

IRLANDE : Accord CNRS/FORBAIRT/MAE (Ambassade de France à Dublin)

(FORBAIRT)

ITALIE: Accord CNRS/Consiglio Nazionale delle Ricerche (CNR).

Dépôt uniquement les années impaires pour un démarrage du projet les années paires. Il conviendra donc d'indiquer dans le dossier le nombre et la durée des missions prévues pour le projet au titre de la 1ère année (année paire) et de la seconde année (année impaire)

JAPON: Accord CNRS/Japan Society for the Promotion of Science (JSPS)

KAZAKHSTAN: Accord CNRS/Académie des Sciences du Kazakhstan

LIBAN: Accord CNRS/Conseil National de la Recherche scientifique du Liban (CNRSL)

MADAGASCAR : Accord CNRS/Ministère de la Recherche Appliquée au Développement (MDRAD)

MAROC : Accord CNRS/Centre National de Coordination et de Planification de la Recherche Scientifique et Technique (CNCPRST).

MEXIQUE : Accord CNRS/Conseil National pour la Science et la Technologie (CONACYT)

SULTANAT d'OMAN : Accord CNRS/Université Sultan Qaboos

POLOGNE: Accord CNRS/Académie Polonaise des Sciences

PORTUGAL : Accord CNRS/Institut de Coopération Scientifique et Technologique internationale (ICCTI)

RÉPUBLIQUE TCHEQUE : Accord CNRS/Académie des Sciences de la république tchèque

ROUMANIE : Accord CNRS/Académie des Sciences (AS)

RUSSIE : Accord CNRS/Académie des Sciences de Russie (ASR)

SLOVAQUIE: Accord CNRS/Académie des Sciences de Slovaquie (SAV)

SLOVENIE: Accord CNRS/Ministère de la Science et de la Technologie de Slovénie

SUEDE : Accord CNRS/Conseil Suédois pour la Recherche en Humanités et en Sciences Sociales (HSFR)

TAIWAN: Accord CNRS / National Science Council (NSC)

TUNISIE: Accord CNRS/Direction générale de la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) -

Accord CNRS/Secrétariat d'Etat à la recherche scientifique et à la technologie

TURQUIE : Accord CNRS/The Scientific and Technical Research Council of Turkey (TUBITAK) UKRAINEAccord CNRS/Comité d'Etat pour la Science et la technologie, Académie des Sciences , Ministère de l'Education de l'Ukraine

VENEZUELA : Accord CNRS/Conseil National de la Recherche Scientifique et Technologique (CONICIT)

VIETNAM : Accord CNRS/Centre National des Sciences Naturelles et de la Technologie (NCNST-VN) - Accord CNRS (SHS)/Centre National des Sciences Sociales et Humaines (CNSSH)

LISTE DES ACCORDS NE COMPORTANT PAS LE DÉPÔT CONJOINT DES DOSSIERS

ALLEMAGNE: Deustche Forschung Gemeinschaft - DFG*, Hermann von Helmholtz Gemeinschaft

Deustcher Forschungszentren - HGF*, Max-Planck-Gesellschaft - MPG* AUTRICHE : Oesterreichische Akademie des Wissenschaften (OAW) DANEMARK : Danish National Science Research Council (SFN)

FINLANDE : Académie des Sciences (AS) ISRAEL : Ministry of Sciences and Arts (MOSA) NORVÈGE : The Research Council of Norway (RCN)

PAYS-BAS: Netherlands Organization for Scientific Research (NWO) SUISSE: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique (FNRS)

JAPON: Accord CNRS/ Agency for Industrial Science and Technology (AIST / MITI)

JAPON: Accord CNRS/ Science and Technology Agency (STA)

JAPON : Accord CNRS/Ministère de l'Education, de la Science et de la Culture (Monbusho)

* Ces accords (DFG, MPG, HGF) permettent également des subventions pour un séjour post-doctoral: les stages post-doctoraux doivent être considérés comme un investissement, aussi bien de la part du chercheur que du laboratoire qui cautionne cette démarche. Le dossier du candidat devra ainsi comprendre obligatoirement une lettre de recommandation du directeur du laboratoire CNRS où le chercheur a travaillé durant les deux dernières années. Cette lettre fera valoir les qualités et les motivations du candidat pour compléter sa formation dans la perspective de poursuivre une carrière de chercheur. Elle devra également expliquer le choix du laboratoire d'accueil dans le cadre des collaborations internationales.

Certains accords particuliers impliquent des formulaires spécifiques

CNRS-NSF (Etats-Unis) : date limite de dépôt : 15 juin

CNRS/MONBUSHO - CNRS/STA - CNRS/AIST (JAPON) : date limite de dépôt : 15 septembre

CNRS-MAE-FORBAIRT (Irlande)

CNRS/KC Wong (Chine)

Informations:

http://www.cnrs.fr/DRI/DRI/listeAcc.html

Fonds France-Berkeley

Appel d'offres 2000

Date finale des inscriptions : 1er février 2000

Le Fonds France-Berkeley a été créé pour favoriser les échanges scientifiques et universitaires entre l'Université de California à Berkeley, Davis, et Santa Cruz, et les instituts de recherche et d'enseignement supérieur français. Les applications sont acceptées pour les projets de collaboration soumis par un professeur ou chercheur de l'Université de Californie et un professeur ou chercheur de France. Les candidatures valent pour tous les domaines académiques.

Le Fonds France-Berkeley a été créé en 1993 par le Ministère des Affaires Etrangères et l'Université de Californie à Berkeley pour favoriser les échanges scientifiques et universitaires entre Berkeley et les instituts de recherche et d'enseignement supérieur français.

Avec l'année 2000, le Fonds France-Berkeley acceptera des demandes de projets de l'Université de Californie à Davis* et l'Université de Californie à Santa Cruz.

Les candidatures de Berkeley, Davis, et Santa Cruz peuvent être soumises dans **tous les domaines**, qu'il s'agisse des lettres, des sciences sociales, des sciences exactes, des sciences de la vie, des sciences appliquées ou des sciences de l'ingénieur. Les projets doivent être conjointement soumis par un professeur ou un chercheur de Berkeley, Davis, ou Santa Cruz (tenant lieu de directeur de projet américain) et par un professeur ou un chercheur affilié à un institut public de recherche ou une institution d'enseignement supérieur français (tenant lieu de directeur de projet français).

Le Fonds France-Berkeley a été créé pour encourager et soutenir des projets originaux et accordera une attention particulière aux collaborations nouvelles ainsi qu'aux projets impliquant de jeunes chercheurs (thésards ou jeunes enseignants). Seront particulièrement appréciés les projets tels que les ateliers ou conférences destinés à promouvoir de nouvelles stratégies de recherche ainsi que ceux qui engagent un nombre important de chercheurs.

Le Fonds est conçu pour offrir une mise de fonds initiale, il ne finance ni ne libère des obligations universitaires et ne peut, d'une manière générale, être utilisé pour l'achat d'équipement. Tout projet pourra être **financé** jusqu'à une limite maximale de 10.000 \$US par an.

Les projets doivent être lancés dans l'année suivant la décision de financement et doivent être achevés dans le délai maximum d'un an après le lancement. Les bénéficiaires du Fonds des années précédentes peuvent se réinscrire deux ans après la fin de leur projet.

The France - Berkeley Fund

250 Moses Hall #2316 University of California Berkeley, CA 94720-2316 Telephone: (510) 643-5799 Fax: (510) 643-5996

Fax :(510) 643-5996 fbf@uclink4.berkeley.edu

http://www.ias.berkelev.edu/cwes/fbf

Toute demande doit être tapée à la machine, et présentée en 6 exemplaires (méthode électronique disponible sur le site web : http://www.ias.berkeley.edu/cwes/fbf.

La demande complète doit inclure la documentation suivante dans l'ordre indiqué ci-après, en français et/ou en anglais (sauf no 3) :

- 1. Un formulaire "Résumé de projet " qui est disponible au bureau du Fonds France-Berkeley et sur le Web à: http://www.ias.berkeley.edu/cwes/fbf
- 2. Une lettre d'intention signée par les directeurs français et américain du projet exprimant leur engagement à travailler ensemble et à suivre le calendrier de dépenses soumis (UNE page maximum).
- 3. Un descriptif du projet, en français et en anglais (incluant un calendrier) de TROIS pages maximum. Le descriptif doit indiquer comment le projet contribue à la connaissance scientifique et à l'amélioration des méthodes de recherche dans le domaine considéré, la nature de la collaboration (incluant des collaborations anciennes), si le projet implique de jeunes chercheurs (en détaillant leurs nom et position dans la recherche du projet); et l'impact proposé de la collaboration dans les domaines scientifique et institutionnel.
- 4. Une présentation détaillée d'UNE page maximum du budget demandé au Fonds ainsi que toutes les autres sources de financement (recherché ou assuré).
- 5. Un curriculum vitae, de DEUX pages maximum de chaque directeur de projet.
- *Les candidates de UC Davis doivent se procurer une autorisation auprès du Vice Chancelier des Recherches à UC Davis (avant la soumission de leur projet au Fonds).

Le Comité exécutif se réunit une fois par an, au mois de mai, pour sélectionner les candidatures. Cellesci devront être déposées à Berkeley au plus tard le 1er février 2000. Annonce des projets sélectionnés: Juin 2000. Les candidatures incomplètes ou tardives ne pourront être prises en compte. Les dossiers doivent être envoyés à

The France-Berkeley Fund 250 Moses Hall #2316 University of California Berkeley, CA 94720-2316

Renseignements:

Site web: http://www.ias.berkeley.edu/cwes/fbf Consulat Général de France in San Francisco:

for the Exact and Applied Sciences: Mission Scientifique et Technologique:

Stéphan Roy, Tel.: (415) 397 4440 - Fax: (415) 397 9947- email:stephan.roy@diplomatie.fr

for the Humanities, Professional Schools, and Social Sciences: Service Culturel:

Emmanuel Delloye, Tel.: (415) 397-8217 - Fax: (415) 397 0239 - email:cultsfo@best.com

Ministère des Affaires Etrangères, D.C.S.T. (Direction de la Coopération Scientifique et Technique),

Bureau Etats-Unis,

Mme. Régine GUYOT

244 Bd. St. Germain, 75303 - Paris 07 SP

Tel.: 01 43 17 89 25 - Fax: 01 43 17 88 77 - email: regine.guyot diplomatie.fr

France-Berkeley Fond

Alison Anja Kastama, Assistant Director,

250 Moses Hall #2316, University of California, Berkeley, CA 94720-2316

Tel.:(510) 643-5799 - Fax: (510) 643-5996 - email: fbf@uclink4.berkeley.edu

Amelioration des conditions d'accueil des chercheurs etrangers

Lettre adressée à :

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université,

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Ecole,

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Organisme,

Comme vous le savez, depuis mon arrivée au ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, j'ai attaché la plus grande importance aux questions internationales. Le développement rapide des échanges et la nécessité de renforcer la présence française dans le monde sur le plan scientifique, technologique, éducatif et culturel, m'ont conduit à mener, en concertation avec le Ministre des Affaires étrangères, une politique offensive de coopération avec les pays qui peuvent être pour nous de véritables partenaires scientifiques.

Notre objectif est avant tout de dynamiser notre système d'enseignement supérieur en accélérant son ouverture vers l'international, mais aussi d'inciter tous les établissements d'enseignement et de recherche à améliorer leur système d'accueil pour les étrangers.

Dans cette optique, les représentants de notre ministère ont mené de longues discussions avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur afin d'obtenir la simplification du système de délivrance de visas et de titres de séjours pour les étudiants et les scientifiques étrangers. En effet, la venue d'étudiants étrangers, et tout particulièrement de ceux qui contribueront le mieux, à leur retour, au développement de leur pays et au renforcement des liens avec la France, ne peut être que profitable à notre économie et assurer le rayonnement de nos valeurs dans le monde.

Je souhaite tout particulièrement mettre l'accent sur les mesures qui ont été prises pour encourager la venue de scientifiques étrangers dans nos laboratoires (loi n° 98349 du 11 mai 1998). Les dispositions particulières facilitant la délivrance des visas et prévoyant la mise en place d'une carte de séjour spécifique, ainsi que l'attention portée au regroupement familial devraient largement simplifier les formalités d'entrée et de séjour de ces chercheurs. Le Directeur de la Recherche vous a déjà transmis les différents textes régissant ces nouvelles mesures, ainsi qu'un vade-mecum décrivant les différentes étapes de la procédure à suivre par le scientifique, par sa famille, et par les représentants de votre établissement (lettre du 21 septembre 1998).

De même, pour les étudiants, les conditions exigées pour l'entrée en France ont été sensiblement allégées, dès lors que les services culturels des ambassades doivent être consultés par les services consulaires sur l'opportunité et la qualité des candidatures. Tout refus de visa devra désormais être motivé, ce qui oblige les consulats à porter une attention toute particulière à cette catégorie d'immigrants et à agir dans une totale transparence à leur égard. Ces mesures doivent particulièrement bénéficier à l'accueil des post-doctorants, pour lesquels un programme spécifique a été mis en place à la Direction de la Recherche

Nous disposons donc désormais des moyens légaux pour accueillir nos collègues dans de bonnes conditions. Cependant, c'est à vous qu'incombe de faire vivre ces dispositions, et de mettre en oeuvre, dans vos établissements des mesures concrètes pour améliorer l'accueil de vos partenaires.

Je demande, en particulier, aux Présidents d'universités et aux Directeurs d'écoles, de désigner des correspondants de la préfecture pour faciliter les démarches de leurs étudiants et de leurs collègues. Je souhaite que des services d'accueil spécialisés dans le soutien et l'encadrement des hôtes étrangers soient mis sur pied le plus rapidement possible au sein de votre établissement.

Enfin, je pense que notre système doit se doter, au plus haut niveau, de représentants en charge de l'international, pour que cette dimension, incontournable dans un contexte de mondialisation -- dont l'enjeu est la bataille de la matière grise -, pénètre tous nos secteurs d'activité.

Vice-présidents d'universités, directeurs adjoints des écoles, délégués aux relations internationales auprès des recteurs, etc., le nouveau dispositif que nous sommes en train de mettre en place doit se fonder sur un réseau national interne et externe de représentants formés aux métiers de l'international, capables d'assurer le rayonnement de nos compétences scientifiques et éducatives à l'étranger, et de les intégrer dans la politique même de leur institution.

Symétriquement, nous avons obtenu de participer activement à la sélection des personnels partant en poste dans les services culturels et de coopération relevant des Affaires étrangères. Conseillers et attachés culturels, scientifiques, linguistiques, directeurs d'établissements culturels, sont présélectionnés par notre ministère, sur la base de profils de postes, afin d'assurer la meilleure adéquation entre l'expérience et les qualifications des candidats et les missions auxquelles ils se destinent. La liste des postes et des profils sera publiée dans un prochain numéro spécial du B.O. . Je vous invite à les faire connaître à tous vos collègues et à organiser un large appel à candidature au sein de vos établissements pour pourvoir ces

postes, qui ont en charge une importante mission de diffusion, de rayonnement et d'exportation des savoir-faire français.

Sachez enfin que je veillerai personnellement, en m'appuyant sur votre diligence, à la bonne application de ces procédure nouvelles par mon ministère, ce qui devrait contribuer à restaurer l'image d'ouverture, d'hospitalité et de dynamisme de notre pays auprès de la communauté scientifique internationale. Claude Allègre

© Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

Entrée et séjour des scientifiques étrangers (hors Union Européenne) en France

http://www.education.gouv.fr/recherche/etranger/etran.htm

Coopération scientifique et technique

La loi N° 98-349 du 11 mai 1998 ouvre de nouvelles perspectives en faveur de l'accueil des scientifiques étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche français. Les dispositions particulières facilitant la délivrance des visas et prévoyant la mise en place d'une carte de séjour temporaire spécifique, ainsi que l'attention portée au regroupement familial devraient largement simplifier les formalités d'entrée et de séjour des scientifiques dans notre pays.

Dispositions prévues:

Candidats étrangers

Sont concernés les scientifiques étrangers, chercheurs ou enseignants-chercheurs ressortissants de pays autres que ceux de l'Union européenne et de l'espace économique européen, invités à venir en France pour mener des travaux de recherche ou dispenser un enseignement de niveau universitaire.

Les dispositions ci-dessous ne s'appliquent pas aux ressortissants algériens. La situation de ces derniers est définie par l'accord du 27 décembre 1968 modifié par les avenants du 22 décembre 1985 et du 28 septembre 1994, qui les soumet à autorisation de travail.

Protocole d'accueil

Le séjour du scientifique est validé par l'établissement d'accueil qui délivre un protocole d'accueil. Ce protocole (modèle-type ci-joint) fourni par la préfecture de domiciliation de l'établissement d'accueil devra porter le cachet préfectoral (dans l'attente des protocoles sécurisés), le cachet officiel de l'établissement d'accueil et devra être signé par le responsable du laboratoire d'accueil du scientifique étranger.

Visa à l'étranger

Le protocole d'accueil qui aura été transmis au scientifique étranger par l'établissement d'accueil doit être déposé par l'intéressé au consulat de France, pour qu'il y soit visé (apposition du sceau du consulat), en même temps que sa demande de visa d'entrée en France (sont applicables les tarifs de droit commun). *Pour un séjour de moins de 3 mois*

- sont dispensés de visa:

les scientifiques dont la nationalité n'est pas soumise à l'obligation de visa de court séjour

- sont soumis à l'obligation de visa:
- les scientifiques ressortissants d'Etats avec lesquels la France a signé un accord de suppression de l'obligation de visa de court séjour ne couvrant pas l'exercice d'une activité rémunérée: Brésil, Canada, Chypre, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Malaisie, Malte, Mexique, Singapour.
- les scientifiques dont la nationalité est soumise à l'obligation de visa de court séjour.

Dans tous les autres cas, le visa est requis. Une durée correspondante à celle du protocole d'accueil augmentée de 15 jours, dans la limite de 90 jours, autorisant plusieurs entrées, est prévue.

Aucune carte de séjour n'est délivrée pour des séjours de moins de trois mois.

Pour un séjour de plus de 3 mois un visa de long séjour est demandé sauf pour: Andorre, Monaco, la Suisse et Saint-Marin. Ce visa porte la mention carte de séjour à demander dès l'arrivée en France. *En France*

Une fois obtenu le visa de long séjour, le ressortissant étranger peut entrer en France et doit demander une carte de séjour temporaire mention scientifique dans les deux mois qui suivent son entrée sur le territoire français.

Il est vivement recommandé que l'établissement d'accueil se charge de demander la carte de séjour au nom du ressortissant étranger, par l'intermédiaire d'un représentant désigné comme son correspondant auprès de la préfecture de domiciliation. Sur présentation du protocole d'accueil et de l'imprimé préfectoral de demande de la carte de séjour signé par l'intéressé (disponible dans les préfectures), la préfecture remet immédiatement un récépissé de demande de carte de séjour temporaire au correspondant de l'organisme d'accueil.

A cette occasion, la préfecture communique une liste de médecins agréés par l'Office des Migrations Internationales (O.M.I.), auxquels le ressortissant étranger pourra s'adresser pour passer la visite médicale obligatoire. Cette visite conditionne le rendez-vous pour l'obtention de la carte de séjour temporaire mention scientifique. Il est donc impératif qu'elle soit faite rapidement.

Unique démarche administrative à effectuer par l'intéressé en personne:

sur rendez-vous, le " correspondant pour les chercheurs étrangers " de la préfecture remet sa carte de séjour au scientifique étranger en personne, au vu des pièces suivantes:

- convocation au rendez-vous
- présentation du passeport en cours de validité muni du visa de long séjour

- exemplaire du protocole d'accueil visé par l'organisme d'accueil et le consulat
- certificat délivré par l'OMI, attestant du passage de la visite médicale à l'arrivée en France.

La carte de séjour temporaire mention scientifique est éditée pour une durée de validité égale à un an maximum ; celle-ci ne peut dépasser la durée de validité du passeport.

Le titulaire de la carte de séjour temporaire mention scientifique ne doit pas exercer d'activité professionnelle autre que celle de chercheur ou d'enseignant-chercheur pour laquelle il a obtenu cette carte.

Par ailleurs, cette activité ne peut s'exercer qu'au seul service de l'établissement d'accueil.

Toute autre activité professionnelle suppose un changement de statut, de " scientifique" en "salarié", dans les conditions d'octroi de droit commun.

La famille

Pour l'obtention de leur visa, les membres de la famille du scientifique étranger bénéficient de l'invitation faite à celui-ci. Deux cas peuvent se présenter :

- soit ils désirent rentrer en France ensemble ; ils demandent alors leur visa de long séjour en même temps que le scientifique au vu du protocole d'accueil ;
- soit ils désirent le rejoindre plus tard: ils demandent alors leur visa de long séjour au vu d'une copie certifiée conforme du récépissé de demande de carte de séjour temporaire ou de la carte de séjour temporaire mention scientifique.

La carte de séjour "vie privée et familiale " est ouverte de plein droit au conjoint qui accompagne le scientifique en France.

Sur présentation de la carte de séjour temporaire mention scientifique du conjoint, de la justification de ses liens matrimoniaux avec le titulaire de cette carte et d'une déclaration sur l'honneur de non-polygamie, la préfecture remet au demandeur une carte de séjour " vie privée et familiale " l'autorisant à travailler en France.

La durée de validité de cette carte est égale à celle accordée au conjoint scientifique. Le renouvellement est lié au renouvellement de la carte de séjour du conjoint scientifique.

Textes légaux et réglementaires

- loi n°98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France
- ordonnance N° 45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée
- circulaire NOR/INT/D/98/00108C du Ministère de l'Intérieur du 12 mai 1998
- circulaire NOR/INT/D/98/00152C du Ministère de l'intérieur du 16 juillet 1998

IMPORTANT: L'instruction ministérielle sur la protection du patrimoine scientifique et technique français dans les échanges internationaux reste en vigueur: elle fait obligation , avant tout engagement, de soumettre à l'autorisation du ministère de tutelle:

- les thèmes précis des coopérations scientifiques retenues,
- les candidatures des professeurs, chercheurs ou étudiants étrangers à des visites et stages en France.
- © Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

PROTOCOLE D'ACCUEIL

D'UN CHERCHEUR OU ENSEIGNANT-CHERCHEUR ETRANGER

Il peut être consulté sur le site web mais il ne peut être téléchargé.

Le formulaire du protocole à utiliser SERA DELIVRE PAR LA PREFECTURE de domiciliation de l'établissement accueillant le chercheur.

Volkswagen-Stiftung

Basic Information Last update: 2.12.1999

Purpose

The Volkswagen Foundation is a non-profit-making foundation established under private law based in Hannover. Its objective is to support science, the humanities and technology in research and university teaching. Under the terms of its statutes it may support any field of science, but in practice it concentrates on funding initiatives that it develops itself: priority areas are subject- and problem-oriented, programmes aim at structural improvements (e.g. in the international cooperation or in German universities). In exceptional cases, the Foundation also supports projects outside these areas.

Provision of Funds

Support may be given upon application to scientific institutions, but not to individuals. The funds may be granted for any type of expenditure, but not as a lump sum, and must not be used to compensate for deficits in regular budgets.

History

The Volkswagen Foundation owes its existence to a treaty between the Governments of the Federal Republic of Germany and the State of Lower-Saxony, which settled a controversy over the ownership of the Volkswagen factories after the War. As a result a "Stiftung Volkswagenwerk" (as the Foundation was called at that time) was set up. The Volkswagenwerk GmbH of that time was converted into a joint-stock company, with 60 % of the capital stock being placed in private hands. The Federal Government and the State of Lower-Saxony each retained 20 % of the original basic capital of the new public limited company. The proceeds of DM 1 billion from the sale of the other shares were used to endow the Foundation, which was established on 19 May 1961; also vested in the Foundation was the entitlement to receive a sum equivalent to the annual dividends on those shares that remained in the ownership of the Federal and State Governments. The Federal Government has since sold its shares, with the Foundation receiving the proceeds amounting to DM 0.8 billion.

Capital and Funds

Today, the Foundation's capital amounts to DM 3.5 billion. The funds available for grants are drawn from returns on the investment of assets and include the equivalent value of dividends on Volkswagen shares, nominal value DM 151 million, held by the State of Lower-Saxony. In the year 1998, the Foundation allocated DM 182.5 million. Since 1962, the Foundation's Board of Trustees has granted DM 4.9 billion in some 25,000 appropriations for the funding of research.

Applications

As a rule, the Foundation only considers applications if they meet the criteria of one of the various priority areas or programmes. They may be filed in German or English and should give the Foundation and its experts a clear impression (incl. a detailed budget) of the planned project. There are no special requirements concerning the format of an application.

Funding abroad

Applications from scientific institutions abroad must also relate to a specific funding initiative and contain particulars of a mutually agreed cooperation with scientists in the Federal Republic of Germany. Conversely, applications submitted by German institutions may include expenses for foreign partners. In some programmes, applications may be submitted by German institutions only.

Priority Areas

- <u>Dictatorships in 20th Century Europe: Structures, Experiences, Deposition and Comparison</u> (final application deadline: 15 March 2000)
- How Do We Perceive or Shape "Foreign" and "Native" Cultural Identities?
 Research on Processes of Intercultural Dissociation, Mediation and Identity-Shaping
- Global Structures and Governance
- Law and Behaviour: Formation, Effects and Development of Law in the Context of Human Behaviour
 - (final application deadline: 31 Dezember 1999)
- Investigation of Non-Linear Dynamic Effects in Production Systems
- Physics, Chemistry and Biology with Single Molecules
- Conformational Control of Biomolecular Function
- Intra- and Intermolecular Electron Transfer
- Analysis of Development, Differentiation and Disease by Conditional Mutagenesis
- <u>Dynamics and Adaptivity of Neuronal Systems Integrative Approaches to Analyse Cognitive</u> Functions

Programmes

- Symposia and Summer Schools
- Research Abroad while on Sabbatical Leave (for German scholars only)
- Applied Economics Programme of Fellowships for German Researchers in the United States
- Cooperation with Natural and Engineering Scientists in Central and Eastern Europe
- Common Roads to Europe Basic Requirements and Examples of Cooperation with Central and Eastern Europe in the Humanities and Social Sciences
- <u>Programme of Partnerships. Joint Research Projects in the Natural, Engineering and Economic Sciences with Institutes in Africa, Asia and Latin America</u>
- Documentation of Endangered Languages
- Key Issues in the Humanities
- Junior Research Groups at German Universities

(Priorités et Programmes à consulter sur le site Volkswagen ou chez Charlotte Levantal)

FINANCEMENTS EXTERIEURS AU LACITO

Modalités de coopération	3
Comment effectuer un séjour de recherche à l'étranger ?5	
CNRS	
Crédits du Laboratoire	
Conventions de coopération internationale (cf. détail annexe)	
Programmes Bilatéraux Incitatifs	5
•Programmes d'Actions Intégrées (PAI) (cf. détail annexe)	
•Etats-Unis : Accord CNRS/NSF	
Programmes de Bourses	
* Allemagne	
* Japon	
Mise à disposition	
Détachement	
Affectation - Indexation de salaire	
Autres Possibilités	
Programmes de recherche bilatéraux MAE/MENRT	
Programme de Bourses Lavoisier du Ministère des Affaires Etrangères (cf. détai	
MAE)	
Ministère des Affaires Etrangères MAE	
Programme LAVOISIER cadre général	
Programme LAVOISIER Allocations spécifiques	
Bourses pour les Instituts de recherche français à l'étranger (Sciences sociales, humain	
archéologie)	
Bourses pour le Collège d'Europe à Bruges	
Bourses pour l'Institut Universitaire Européen de Florence	
Programmes bilatéraux : les bourses des gouvernements étrangers	
Bourse d'aide à la recherche des Instituts de Recherche Français à l'Etranger	
Programme "Jeunes Professionnels Culture" (JPC)	
Programmes des bourses OTAN	
Programmes de bourses de l'Union européenne : bourses Marie Curie	
Japon : programmes de la JSPS	
Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	
Programme "Aires Culturelles"	
Co-tutelles de thèses	
Associations, Fondations, Institutions privées	
Fonds Louis Dumont d'aide à la Recherche en Anthropologie Sociale	
Fondation Fyssen	
Fondation Alexander von Humboldt	
Fondation Robert Schuman	
Fondation Rotary/Rotary International	
Bourses de thèses et post-docs en Australie	
Comment accueillir un chercheur étranger ?	
CNRS	
Crédits du Laboratoire	
Conventions de coopération internationale	
Programmes Bilatéraux Incitatifs	
•Programmes d'Actions Intégrées (PAI) (cf. détail annexe)	
Programme de Bourses	
Allemagne	
Chine	
Bourses de doctorat - Pays en développement (BDI-PED)	
Bourses AUPELF-UREF	
Programme de formation CNRS/UNESCO	
Programmes de recherche bilatéraux MAE/MENRT (autres que les PAI)	19
Programme de bourses du MAE/ MENRT	
Bourses Chateaubriand MENDT	
Bourses de haut niveau du MENRT	
Programme de bourses de l'OTAN	20

Programme de bourses de l'Union européenne : bourses Marie Curie	
Chercheurs associés	
Recrutement de chercheurs étrangers	
Ministère des Affaires Etrangères MAE	20
Bourses et Aides à la mobilité internationale (étrangers accueillis en France)	20
Europe, CEI	21
Programme DIDEROT	21
Collèges universitaires de Moscou et de Saint-Pétersbourg	22
Pays méditerranéens	
Programme bilatéral	
Chine	
Asie	
Bourses individuelles	
Amériques	
Programme CHATEAUBRIAND	
Programme CAPES/COFECUB	
Programmes ECOS	
Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie MENRT	
Formalités	
Entrée et séjour des scientifiques étrangers (hors Union Européenne) en France (cf. annexe).	
D'autres informations concernant les chercheurs étrangers en France	
Comment mener des projets de recherche conjoints avec plusieurs partenaires étrangers ?	
CNRS	
Programmes Internationaux de Coopération Scientifique (PICS)	29
Laboratoires Européens Associés (LEA)	30
Jumelages de Laboratoires	
Groupements de Recherche Européens (GDRE)	
Laboratoires Mixtes Internationaux	31
APPEL D'OFFRES Permanent franco-allemand :	31
Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie MENRT	31
ACI Actions concertées incitatives	31
COGNITIQUE	31
Actions internationales	32
Union Européenne – 5 ^{ème} PCRD.	32
Programmes multilatéraux	32
Union Européenne : Programme de Recherche et Développement	
Fondation Européenne de la Science (ESF)	
Opérations	
Activité :	
ESF Standing Committee for the Humanities (SCH)	
Comment participer à des Congrès, colloques en France et à l'étranger ?	32 27
Organisation de colloques, tables rondes, séminaires en France	.37
CNRS	
Ministère des Affaires Etrangères MAE	
Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie MENRT	
Programme ACCES	
Délégation générale à la Langue Française	
Aide à l'interprétation simultanée	
Participation à des congrès à l'étranger	
Ministère des Affaires Etrangères	
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche	
Programme PARCECO	
Bourses	
Etudiants français poursuivant leurs études en France	43
CNRS	
Formation par la recherche : bourses de doctorat pour ingénieurs	
Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie MENRT	
Les Bourses de DEA	

L'allocation de recherche	43
Le monitorat	44
Associations, Fondations, Institutions privées	45
Bourse Eugène Fleischmann	45
Fonds Louis Dumont d'aide à la Recherche en Anthropologie Sociale	45
Fondation CANON	45
ANNEXES	47
PAI - Programmes d'actions intégrées	49
Europe de l'Ouest	
Europe de l'Est	49
Conventions de coopération internationale du CNRS (12.10.99)	
Conventions d'échanges	51
Fonds France-Berkeley	
AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DES CHERCHEURS ETRANGERS	55
Entrée et séjour des scientifiques étrangers (hors Union Européenne) en France	57
En France	
Volkswagen-Stiftung	